

Ville de Saint Jean de la Ruelle



Procès-verbal de la séance du : 27 novembre 2023

Approuvé le : 18 décembre 2023



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le 27 novembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle Anna Marly, suivant la convocation en date du 20 novembre 2023.

M. le Maire ouvre la séance et invite Monsieur le Directeur Général des Services à faire l'appel.

PRESENTS : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. CHAILLOU, Mme GAUTHIER, Mme LOQUET, M. PAOLI (arrivée à 19h20), M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, M. DUPRE.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme NOGUES a donné pouvoir à M. PAOLI (arrivée à 19h20), M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. RINA-BASILIO, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. DUPRE.

ABSENTE : M. DIARRA, M. ZING TSALA, Mme NOGUES (pouvoir donné à M. PAOLI), M. PAOLI (arrivée à 19h20).

La séance est ouverte.

Le Maire constate suite à l'appel nominal, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Maire propose de désigner M. HUBERT comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

SECRETARE DE SEANCE : M. HUBERT.

Le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2023.

M. HUYGHUES DES ETAGES indique qu'il s'agit pour lui d'un compte rendu et non d'un procès-verbal. Il met en avant la décision de la Cour administrative d'appel de Marseille et indique ne pas comprendre pourquoi celle-ci ne fait pas jurisprudence ici. Aussi, ils ne participeront pas au vote.

27 VOIX POUR

2 NON PARTICIPATION : M. HUYGHUES DES ETAGES, MME DAHOU.



ORDRE DU JOUR

- Désignation du.de la secrétaire de séance,
- Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2023,
- Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Délibérations :

Rapporteur.e.s :

2023-432	SOLIDARITES Inondation – Soutien aux communes sinistrées. Projet remis sur table.	F. RIVIERE DA SILVA
2023-433	AMENAGEMENT Convention cadre de réservation des logements locatifs sociaux avec les bailleurs sociaux Valloire Habitat, Logem Loiret, CDC Habitat, Pierre & Lumières, France Loire, Les Résidences de l'Orléanais, Immobilière Val de Loire pour l'année 2024.	M. VILLARET
2023-434	Aliénation d'une parcelle 9 impasse des Glycines.	P. LAVAL
2023-435	Aliénation d'une parcelle 7 impasse des Glycines.	
2023-436	Commerce – Ouvertures dominicales accordées au titre de l'année 2024.	
2023-437	FINANCES Débat d'Orientations Budgétaires 2024.	F. RIVIERE DA SILVA
2023-438	AFFAIRES GENERALES Subvention exceptionnelle à La Fabrique Opéra Val de Loire.	A. LE BIHAN
2023-439	RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des effectifs permanents.	F. RIVIERE DA SILVA
2023-440	Mise à jour des conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement professionnel.	

- Questions diverses.

**Décisions prises
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
à Monsieur le Conseiller Départemental-Maire**

Numéro	Pôle	Nature de la décision	Date envoi Préfecture
2023-92	Aménagement	Convention avec l'association Amicale des Salmoneries pour la mise à disposition de locaux situés 1 rue Antoine de Saint Exupéry du 8 octobre 2023 au 7 octobre 2024. Le montant de participation aux frais de chauffage, d'électricité et d'eau est fixé forfaitairement pour la durée de la convention à 205,50 € par trimestre payable à terme échu.	07-nov-23
2023-93	Aménagement	Convention avec l'association Amicale des retraités de Brandt Industries pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle Armand Theuriot en vue de l'organisation de rencontres de belote chaque mardi après-midi de 14h00 à 17h30 pour la période du 1 ^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024.	07-nov-23
2023-94	Petite enfance et famille	Contrat avec Mesdames ALFONSO, BIENAIME, BOUJNAH, DAVID, DE CASTRO, DESTOUCHES, DEZOLU, DOUMI BENMERZOUG, DUPRE MARTINEZ, KHALLOUK, LEPAGE, PEREIRA, PREVOST, RICHOUX, VASSORT, Assistantes maternelles indépendantes résidant à Saint Jean de la Ruelle, en vue de leur permettre d'accéder aux salles d'animation - Salle des Cèdres et appartement des Tourmalines. Cette mise à disposition est à titre gratuit pour une durée de trois ans.	07-nov-23
2023-95	Aménagement	Convention avec M. Boualem TOUIRAT pour la mise à disposition à titre précaire et révocable d'un terrain cadastré AD n°796, pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2025. La jouissance du terrain est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle de 76 € payable à la date d'effet de la présente convention puis à chaque échéance.	07-nov-23
2023-100	Aménagement	Convention avec M. CHAILLOU pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de deux locaux au sein de l'Hotel de Ville, 71 rue Charles Beauhaire, pour la période du 13 novembre 2023 au 31 décembre 2024. Le bénéficiaire prend à sa charge les dépenses suivantes : une redevance forfaitaire fixée à 350 € par mois et une participation aux consommations liées à la connexion au réseau internet, chauffage, électricité, eau et ménage dont le montant est fixé à 50 € par mois.	21-nov-23



DELIBERATIONS :

2023-432 Inondations – Soutien aux communes sinistrées.

Présentée par M. RIVIERE DA SILVA, Maire.

Au cours des dernières semaines, de violentes précipitations se sont abattues sur les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine Maritime, provoquant des crues historiques, et entraînant de très importants dégâts matériels sur les infrastructures et les habitations.

À titre d'information, depuis le 6 novembre 2023, les inondations dans le département du Pas de Calais ont fait cinq blessés, touché 6 000 habitations, 160 commerces, 130 entreprises et 53 exploitations agricoles selon la préfecture. Plus de 200 communes ont été classées en état de catastrophe naturelle le 15 novembre.

Face à cette situation dramatique, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité et la Protection Civile ont décidé de lancer un appel national aux dons financiers.

Chaque don permettra d'acheter et d'acheminer du matériel nécessaire aux familles évacuées pour permettre leur prise en charge dans les meilleures conditions possibles, ainsi que de participation aux frais de déblayage, nettoyage et remise en état de leur habitation.

Dans cet esprit, et conformément à ses valeurs et ses engagements en faveur de la solidarité nationale, la ville de Saint Jean de la Ruelle propose d'apporter un soutien envers les habitants des départements sinistrés par le biais d'une aide d'un montant de 5 000 € qui sera versée à la Protection Civile.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 novembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Protection Civile

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, nature 6745.

2023-433 Convention cadre de réservation des logements locatifs sociaux avec les bailleurs sociaux Valloire Habitat, Logem Loiret, CDC Habitat, Pierres & Lumières, France Loire, Les Résidences de l'Orléanais, Immobilière Val de Loire pour l'année 2024.

Présentée par M. VILLARET, Adjoint au Maire.

Dans le cadre de la loi ELAN (loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 27 novembre 2018, le principe de la gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux (article 97) a été introduit.



Ce changement entraîne une modification dans la manière d'identifier les logements pour lesquels la commune a la possibilité de proposer la candidature d'une famille en fonction de ses besoins ou de son projet résidentiel. Techniquement, on passe d'une gestion en stock (une liste exhaustive de logements) à une gestion en flux (un pourcentage des logements de chaque bailleur, au fur et à mesure qu'ils se libèrent sur la commune).

Les objectifs de cette mesure pour le législateur sont :

- D'apporter plus de souplesse dans la gestion du parc social,
- D'optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée,
- De faciliter la mobilité résidentielle,
- De favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,
- De renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires.

Cette réforme sera mise en œuvre pour la première fois en 2024, avec la nécessité d'un suivi et d'ajustements à l'aune des résultats constatés.

Dans ce but, un travail de concertation et de collecte de données a été initié par Orléans Métropole en vertu de sa compétence Logement, puis un échange avec chaque bailleur a permis d'achever l'état des lieux sur le territoire communal et les objectifs adoptés par la commune.

La convention présentée regroupe ces éléments.

Pour l'ensemble des bailleurs sociaux disposant d'un patrimoine sur le territoire communal, la convention indique le nombre total de logements et le pourcentage de logements pour lesquels la commune pourra faire des propositions en vue de l'attribution à de nouvelles familles.

Ce pourcentage est à minima de 20 %, mais il peut être plus élevé quand les accords précédents avaient fixé une proportion plus élevée. Le principe adopté est celui d'une étroite concertation maintenue avec chaque bailleur dans le suivi de l'occupation sociale sur chaque patrimoine et dans la promotion des candidatures proposées.

Pour conserver la possibilité d'accompagner les ménages en fonction de leurs besoins ou de leur projet résidentiel, la gestion en flux garantira l'accès au parc de logement dans toute sa diversité, petits et grands logements, appartements et pavillons.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale aménagement, travaux et développement durable réunie les 19 septembre et 14 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 novembre 2023,



OUVERTURE DES DEBATS :

Mme DAHOU remercie M. VILLARET pour cette présentation de la délibération. Elle indique qu'au vu des difficultés engendrées par la pénurie de logement, elle ne pourra que voter favorablement. Présente lors de cette commission, elle salue la qualité des échanges avec les bailleurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention cadre de réservation des logements sociaux avec les bailleurs sociaux Valloire Habitat, Logem Loiret, CDC Habitat, Pierres & Lumières, France Loire, Les Résidences de l'Orléanais, Immobilière Val de Loire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention jointe en annexe et l'ensemble des actes s'y rapportant.

2023-434 Aliénation d'une parcelle 9 impasse des Glycines.

Présentée par M. LAVAL, Adjoint au Maire.

Par arrêté du 3 juillet 2018, modifié par arrêté du 6 mars 2020, la ville de Saint Jean de la Ruelle autorisait la construction d'un lieu de culte sur un terrain situé rue Georges Guynemer, en limite sud d'une propriété communale correspondant à une ancienne venelle. A ce jour, les travaux sont en cours. A l'occasion de ce projet, lors de la concertation menée avec les riverains proches, la ville de Saint Jean de la Ruelle s'est engagée à céder l'emprise de cette ancienne venelle aux deux propriétaires riverains limitrophes.

Madame Marie-Hélène GALLAS, demeurant 9 impasse des Glycines est l'une de ces propriétaires. Dans son avis en date du 30 août 2023, le Pôle d'Evaluation Domaniale avait retenu une estimation de 25 € par mètre carré, soit 1 250 € pour une emprise de 50 m² située à l'arrière de la propriété de Madame GALLAS, cadastrée AX n°428. Néanmoins, considérant la configuration des lieux (ancienne venelle située entre la tangentielle et les arrières de propriétés bâties, ayant créé son enclavement) et la nature du terrain (bande de 2,50 m de large), un accord est intervenu avec Madame GALLAS sur les conditions d'aliénation du terrain (cf. plan ci-annexé), moyennant le prix d'un euro symbolique.

Madame GALLAS prendra en charge les frais notariés.

L'emprise concernée, qui constitue une dépendance de voirie (ancienne venelle) doit être déclassée préalablement à sa cession. La désaffectation du domaine public résulte de la cessation de son usage public. Il convient préalablement de déclasser cette emprise. Ainsi, est-il proposé de décider sa désaffectation et son déclassement.

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et L3113-14,



Vu l'avis du pôle d'Evaluation Domaniale en date du 30 août 2023,
Vu l'avis favorable de la commission municipale aménagement, travaux et développement durable réunie le 14 novembre 2023,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 novembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désaffecter la parcelle AX n°428, d'une emprise de 50 m², dépendante du domaine public,
DECIDE de déclasser du domaine public communal cette même parcelle,
DECIDE d'aliéner la parcelle de terrain cadastrée AX n°428, pour une emprise globale de 50 m², située 9 rue des Glycines selon les modalités susvisées,
AUTORISE Madame GALLAS à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme dans le cadre de la modification des clôtures à intervenir,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.
DIT que la recette relative à l'aliénation du bien sera inscrite au Budget 2023.

2023-435 Aliénation d'une parcelle 7 impasse des Glycines.

Présentée par M. LAVAL, Adjoint au Maire.

Par arrêté du 3 juillet 2018, modifié par arrêté du 6 mars 2020, la ville de Saint Jean de la Ruelle autorisait la construction d'un lieu de culte sur un terrain situé rue Georges Guynemer, en limite sud d'une propriété communale correspondant à une ancienne venelle. A ce jour, les travaux sont en cours. A l'occasion de ce projet, lors de la concertation menée avec les riverains proches, la ville de Saint Jean de la Ruelle s'est engagée à céder l'emprise de cette ancienne venelle aux deux propriétaires riverains limitrophes.

Monsieur Patrice MOREAU, demeurant 7 impasse des Glycines est l'un de ces propriétaires. Dans son avis en date du 30 août 2023, le Pôle d'Evaluation Domaniale avait retenu une estimation de 25 € par mètre carré, soit 1 050 € pour une emprise de 42 m² située à l'arrière de la propriété de Monsieur MOREAU, cadastrée AX n°427. Néanmoins, considérant la configuration des lieux (ancienne venelle située entre la tangentielle et les arrières de propriétés bâties, ayant créé son enclavement) et la nature du terrain (bande de 2,50 m de large), un accord est intervenu avec Monsieur MOREAU sur les conditions d'aliénation du terrain (cf. plan ci-annexé), moyennant le prix d'un euro symbolique.

Monsieur MOREAU prendra en charge les frais notariés.

L'emprise concernée, qui constitue une dépendance de voirie (ancienne venelle) doit être déclassée préalablement à sa cession. La désaffectation du domaine public résulte de la cessation de son usage public. Il convient préalablement de déclasser cette emprise. Ainsi, est-il proposé de décider sa désaffectation et son déclassement.

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et L3113-14,

Vu l'avis du pôle d'Evaluation Domaniale en date du 30 août 2023,

Vu l'avis favorable de la commission municipale aménagement, travaux et développement durable réunie le 14 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 novembre 2023,

OUVERTURE DES DEBATS :

M. HUYGHUES DES ETAGES dit être favorable à ces deux délibérations. Il demande si ces aliénations vont permettre aux deux pavillons d'avoir des espaces verts.

M. LAVAL précise que ces deux riverains ont des espaces verts, et qu'il s'agit d'agrandir leur jardin, ce qui permettra « d'éliminer » l'espacement entre deux limites de propriété et en simplifier l'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désaffecter la parcelle AX n°427, d'une emprise de 42 m², dépendante du domaine public,

DECIDE de déclasser du domaine public communal cette même parcelle,

DECIDE d'aliéner la parcelle de terrain cadastrée AX n°427, pour une emprise globale de 42 m², située 7 rue des Glycines selon les modalités susvisées,

AUTORISE Monsieur MOREAU à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme dans le cadre de la modification des clôtures à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

DIT que la recette relative à l'aliénation du bien sera inscrite au Budget 2023.

2023-436 Commerces – Ouvertures dominicales accordées au titre de l'année 2024.

Présentée par M. LAVAL, Adjoint au Maire.

Le maire décide des dates d'ouvertures des commerces après avis du Conseil Municipal, au plus tard le 31 décembre pour l'année suivante. Le nombre d'ouvertures dominicales relevant de sa compétence est de douze au maximum.

Lorsque les communes décident d'autoriser plus de cinq dimanches, la décision du maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois maximums.



Le 16 novembre 2023, Orléans Métropole a émis un avis favorable pour les communes l'ayant sollicitée, autorisant neuf ouvertures dominicales pour les commerces de détail toutes branches d'activité confondues et douze ouvertures dominicales pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m².

Dans un paysage concurrentiel en forte évolution, certains commerces du territoire ont exprimé leur souhait de bénéficier du maximum d'ouvertures autorisées leur permettant ainsi de proposer une amplitude horaire répondant davantage aux attentes des clients.

Ainsi, les dates proposées par la commune de Saint Jean de la Ruelle sont les suivantes :

- Concernant les commerces de détail alimentaire dont la superficie est supérieure à 400 m², les 12 dimanches proposés sont les 14 janvier, 5 mai, 30 juin, 7 juillet, 1^{er} septembre, 10, 24 novembre, 1^{er}, 8, 15, 22, 29 décembre 2024.
- Concernant les commerces composant l'ensemble des branches d'activités, les 9 dimanches proposés sont les 14 janvier, 30 juin, 1^{er} septembre, 24 novembre, 1^{er}, 8, 15, 22, 29 décembre 2024.

Vu l'article L 3132-26 du Code du Travail,

Vu l'avis favorable de la commission municipale aménagement, travaux et développement durable réunie le 14 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 novembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur les dates proposées pour les ouvertures dominicales 2024.

2023-437 Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

L'article L2312-1 du CGCT dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires ».

Ce rapport annexé à la présente délibération donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article 17. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal débat sur les orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2024.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 novembre 2023,

Ouverture du débat d'orientations budgétaires par M. RIVIERE DA SILVA, Maire.

M. le Maire indique que ce débat est un moment important dans la vie de la commune puisqu'il permet de confronter des actions de politiques publiques, d'avoir une vision prospective, et d'évoquer les



projets à venir. C'est également le moment d'évoquer les contraintes et les marges de manœuvre financières de la commune. Il ajoute qu'au niveau national, l'année 2023 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux. Il s'agit, par conséquent, d'un débat qui s'inscrit dans un contexte incertain, du fait du contexte économique et géopolitique, et contraint, du fait de l'accroissement des dépenses de fonctionnement portées par l'inflation et la hausse de la masse salariale.

M. le Maire souligne que la situation financière de la commune est saine, avec un bon niveau d'épargne et un endettement maîtrisé, ce qui permet en investissement de mener à bien les trois projets phares du mandat, en continuant d'investir en faveur de la proximité et garantir la pérennité et la qualité des équipements de la ville. Il souhaite que le budget proposé pour 2024 maintienne à taux constant les taux d'impôts locaux, inchangés pour la 20^{ème} année consécutive ; il est nécessaire d'ajuster les dépenses de fonctionnement pour tenir compte de la hausse des prix et de l'augmentation de la masse salariale, tout en conservant un bon niveau d'autofinancement, d'assurer la réalisation des trois chantiers d'ampleur dans le respect des engagements de la ville qui sont la restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin, la construction d'une structure petite enfance en centre-ville et la requalification de l'axe central du centre-ville, et de continuer d'investir en faveur des équipements communaux de proximité. M. le Maire invite également à prendre en compte les contraintes qui pèsent sur les finances de la ville. Il conclue en indiquant que les orientations budgétaires pour 2024 se veulent résolument volontaristes et conformes aux engagements pris devant les stéoruellans.

Il cède la parole à M. CHAILLOU pour la présentation des orientations budgétaires.

Présentation par M. CHAILLOU, Conseiller Municipal.

M. CHAILLOU rappelle que la préparation de ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte instable et inflationniste, avec un taux de croissance d'un peu moins de 1 %, restant à vérifier, et un taux de chômage qui repart à la hausse, notamment pour les plus jeunes, ce qui est une vraie préoccupation. Il souligne que ce semblant de décélération ne se traduit pas forcément encore sur les marchés publics. Le projet de loi de finances en cours de discussion, reste extrêmement incertain avec notamment quelques interrogations pour les collectivités territoriales, même si, la revalorisation de la valeur locative fixée sur l'inflation est plutôt un élément positif pour les finances communales. Toutefois, il sait que cela ne l'est pas pour les concitoyens, la taxe foncière étant indexée sur l'inflation avec des taux élevés depuis maintenant trois ans. Il constate cependant que cette dotation globale n'est pas revue à la hauteur de l'inflation, que les collectivités territoriales et toutes les associations d'élus regrettent que le gouvernement n'ait pas appliqué sa revalorisation sur cette base notamment en raison des charges nouvelles qui sont transférées aux collectivités locales. Enfin, il indique que c'est un budget qui sera examiné selon la nomenclature comptable M57.

Il souhaite donner des éléments complémentaires par rapport à ce qui a été indiqué par M. le Maire sur l'excellente santé financière de la collectivité. Il veut souligner de nouveau cette année l'amélioration de l'épargne nette de la collectivité ce qui, au regard du contexte, n'est pas négligeable. Il met en avant une situation totalement saine avec une épargne nette en progression, des ratios tout à fait conformes et favorables pour la collectivité locale, et un niveau d'endettement de la ville dont nous pouvons collectivement être fiers, avec un taux extrêmement faible de 3,4 années de remboursement. Il précise qu'en général, les collectivités essaient de ne pas dépasser les 10 ans et que de mémoire, pour la Métropole, ce taux est désormais très proche des 10 ans. Il explique que ces bons



résultats sont issus des transferts de compétences, d'une gestion financière attentive et de l'extinction d'un emprunt important. Il ajoute que cela a permis de ne pas emprunter en 2022 et d'emprunter moins que prévu en 2023. Toutefois, il indique que la situation financière de la ville va changer, car le financement des grands projets, nécessitera d'emprunter significativement.

Par ailleurs, nous pouvons être fiers que la ville ne possède aucun produit à risque, aucun produit toxique, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

Il souhaite donner quelques éléments sur les grandes lignes de ce budget qui sera soumis au vote le mois prochain. Il met en avant un budget d'un peu moins de 25 millions d'euros en fonctionnement.

Pour les recettes, il souligne l'impact de la revalorisation des bases qui se traduira par une recette de + 4 % pour la commune en 2024.

Concernant l'actualisation des bases de + 4 %, M. CHAILLOU dit que en comparant les budgets primitifs, il est remarquable de voir que la ville a été prudente en inscription budgétaire l'an dernier, notamment parce que le taux d'inflation n'était pas totalement connu. La ville est aujourd'hui au plus près de la réalité en termes de recettes fiscales.

Comme indiqué par M. le Maire, M. CHAILLOU souligne que les taux d'imposition n'ont pas augmentés depuis 20 ans.

Concernant les dotations en compensation de l'Etat, il faut être prudent dans les inscriptions. Il indique qu'il y a de nouveau une baisse envisagée de la dotation forfaitaire et une augmentation de la dotation de solidarité urbaine. Il rappelle que si la ville ne bénéficiait pas de ce mécanisme de solidarité, elle serait comme beaucoup de communes, dans une situation complexe. Il ajoute que la ville perçoit cette compensation en raison des caractéristiques de la commune.

Concernant les autres recettes, il fait remarquer une stabilité de l'attribution de la compensation de la Métropole, ce qui est logique car il n'y a pas de modification de compétence, avec un maintien de la dotation de solidarité communautaire et des mécanismes de mise à disposition des services.

S'agissant des usagers, et suivant l'hypothèse de travail qui sera confirmée au budget, il indique une hausse de l'ensemble des tarifs d'environ 2 %, ce qui reste moindre par rapport au taux d'inflation. Cette année encore, la ville amortira les effets de l'inflation au bénéfice de ses habitants. Il souligne cependant une réalité : la commune est impactée comme tout le monde par l'augmentation des prix. Il parle notamment des coûts d'acquisition des repas au syndicat de restauration qui ont été réactualisés, l'augmentation importante sur l'alimentation, l'énergie etc. Aussi, il est logique que la commune répercute malgré tout une partie de l'inflation sur les usagers.

Concernant la caisse d'allocation familiales, il souligne un apport très important pour la ville de près de 900 000 €. Il indique qu'il s'agit d'un des premiers partenaires de la commune à travers l'ensemble des structures sociales de loisirs qui sont réalisées, et que dans le cadre du contrat territorial global, c'est un soutien extrêmement apprécié par la commune. M. CHAILLOU indique qu'à ce stade, la ville a maintenu la recette correspondant au fonds de soutien au rythme scolaire et que suivant les échanges qui ont eu lieu au congrès des Maires, c'est l'incertitude la plus totale. Il indique que jusqu'à la fin de l'année scolaire, cette disposition est maintenue, ce qui a été confirmé par la 1^{ère} Ministre. Rien n'est confirmé pour 2024.

S'agissant des dépenses de la ville, M. CHAILLOU indique qu'elles s'élèvent au même montant que les recettes, puisque contrairement à l'Etat, une commune ne peut pas voter de budget en déséquilibre. Il informe qu'il est prévu dans les dépenses de fonctionnement un virement dans la section d'investissement d'1,6 millions d'euros qui viendra financer les grands travaux de la commune.

Il rappelle le fort impact d'un certain nombre de mesures prises par l'Etat pour revaloriser la situation des agents. Bien évidemment, il indique que tous les élus sont favorables à la revalorisation des salaires et conditions de rémunération des agents d'autant plus que les indices ont été gelés pendant longtemps. Néanmoins, il constate une réalité : l'impact très important de ces dernières sur les budgets de la commune. Il regrette que le gouvernement n'ait pas réévalué la dotation en tenant compte de cela. Aussi, il fait remarquer que le gouvernement décide et les collectivités doivent appliquer sans aucune concertation. Pour exemple, Il indique l'impact en année pleine des mesures pour la commune



de Saint Jean de la Ruelle qui est de + de 200 000 € de la masse salariale, qui viennent s'ajouter à des mesures de revalorisation diverses, notamment l'augmentation du SMIC en janvier 2024 et les nouvelles mesures qui sont prévues pour la valorisation de certains points d'indice de + 5 points. Il souligne que jusqu'à présent, la commune a réussi à absorber ce coût mais qu'elle a aussi des besoins en recrutement dans un certain nombre de services.

Ainsi, la commune veut faire un effort sur l'apprentissage, mais également en renouvelant le dispositif des adultes relais qui assurent une présence dans les quartiers. M. CHAILLOU souligne que ce dispositif a été extrêmement utile notamment au mois de juin pour assurer une présence dans les quartiers de la ville.

Des postes ont été ouverts : un poste de chargé de mission santé et handicap est pourvu, et un poste est en cours de recrutement à L'Unisson dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation.

Concernant le Centre Communal d'Action Sociale, il indique que la ville devrait être en mesure de maintenir la subvention qui a été revalorisée ces deux dernières années. Le CCAS est également impacté par les augmentations de masse salariale et de dépenses supplémentaires, mais l'objectif est de maintenir la subvention.

M. CHAILLOU dit que l'effort financier de la ville au monde associatif va être renouvelé et indique que, comme il a été vu en commission, suite à des évolutions liées à l'activité d'associations, certaines subventions vont diminuer. Il souligne que le montant maximal des subventions est de 180 000 € comme l'an dernier, mais que la ville sera amenée à faire des propositions qui se situeront en dessous de cette somme tout en maintenant ses engagements.

Il rappelle que pendant 2 ans, la commune n'a pas été contributrice au prélèvement intercommunal de compensation, mais qu'aujourd'hui, étant donné la légère amélioration de la ville dans ce domaine, elle le devient à hauteur de 140 000 €.

S'agissant des autres dépenses, M. CHAILLOU souligne que les charges financières de la ville sont en augmentation en raison des taux d'intérêts à des niveaux corrects néanmoins, représentant 250 000 € pour la commune.

Il annonce un montant global de charge tenant compte des impacts de l'inflation de 3 %, notamment des dépenses d'énergies, alimentaires, et de façon générale, de l'ensemble des fournitures et prestations de service. Il souligne également l'impact très positif du raccordement de l'ensemble des nouveaux bâtiments à la chaufferie bio masse qui, au-delà de l'aspect environnemental, va faire économiser à la ville des sommes qui ne sont pas négligeable. Il félicite la ville d'avoir fait le choix de raccorder la quasi-totalité des bâtiments du centre-ville et du nord de la commune à la chaufferie bio masse.

Concernant l'investissement, il indique qu'il s'agit d'une année record, la ville n'ayant pas connu un budget aussi important en termes d'investissement depuis de nombreuses années. Cela s'explique par la réalisation des 3 chantiers majeurs qui vont solliciter des financements importants qui seront financés par les taxes d'aménagements et des subventions sur un certain nombre d'équipements. Il souhaite remercier les différents financeurs, notamment l'Etat, la Région et le Département. Il indique qu'il faut continuer à vendre quelques actifs pour pouvoir dégager un auto financement d'à peu près 2,2 millions d'euros, avec un recours à l'emprunt plus important cette année de plus de 4 millions d'euros. Il indique que le montant de l'emprunt sera ajusté en fonction de la réalité et de l'évolution des projets. Il parle notamment des 3 grands projets de la ville. S'agissant de la restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin, les travaux avancent bien. En revanche, la structure petite enfance en centre-ville malheureusement va connaître un petit décalage d'un mois lié à la découverte d'amiante dans le sol ayant pour conséquence des prestations complémentaires. Enfin, il mentionne le chantier du centre-ville qui avance bien et qui permet de confirmer le timing initial, y compris une réouverture à la circulation avant les fêtes pour la 1^{ère} tranche.

M. CHAILLOU indique qu'en dehors de ces 3 grandes opérations, la ville va continuer à investir dans la politique de proximité, avec notamment des travaux dans les écoles. Il annonce la poursuite de la modernisation des jeux extérieurs et des city stades et l'extension de la vidéo protection conformément aux engagements pris. Il précise par ailleurs que, s'agissant de l'accessibilité, des crédits



seront proposés pour la modernisation de l'accueil de l'hôtel de ville qui incluront des travaux d'accessibilité. L'objectif est d'améliorer la qualité d'accueil qui ne répond pas aux normes de confidentialité, d'intimité et de praticité. Il mentionne également qu'une enveloppe sera dédiée aux décorations lumineuses. Il évoque également le programme de plantation d'arbres suivant l'engagement pris, et souligne le caractère extrêmement positif de cette opération.

Enfin, concernant les budgets annexes et location immobilières, il invite à se reporter à l'ensemble des éléments figurant dans le rapport.

Il souligne que tous les engagements pris par les médecins dans le cadre de l'opération de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Chaises sont tenus, y compris sur le plan financier. De la même façon, il souligne que tout se passe bien au centre de santé municipal sud. Il indique qu'il n'y aura pas de nouvel investissement sur le budget annexe des locations immobilières et que l'objectif est maintenant de continuer à attirer de nouveaux professionnels de santé.

Il indique que le camping se porte très bien et qu'il y a eu une belle saison cette année avec une augmentation légère de fréquentation.

OUVERTURE DES DEBATS :

Parlant en son nom et en celui de M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU souhaite dans un premier temps souligner la qualité de ce rapport d'orientations budgétaires et remercie les services pour ce document très complet. S'adressant à M. le Maire elle soutient la mise en place d'une structure petite enfance car au niveau de la commune, la demande est importante. Elle indique soutenir également la restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin, parce que c'est une vieille bâtisse qui mérite d'être refaite pour les élèves, et soutient également l'aménagement du centre-ville largement évoqué lors des différents conseils municipaux. Par contre, elle souhaite avoir plus d'informations concernant le recul du planning des travaux concernant l'accueil de la petite enfance du centre-ville lié au sous-sol.

M. le Maire indique que deux plaques d'amiante ont été trouvées dans le sol de ce chantier, et qu'en présence de ces résidus, une entreprise est intervenue. Cette découverte va engendrer un surcoût pour la collectivité de 90 000 €. Cette intervention explique l'augmentation du délai d'un mois, le temps que le chantier soit traité.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport présenté par Monsieur le Maire.

2023-438 Subvention exceptionnelle à La Fabrique Opéra Val de Loire.

Présentée par M. LEBIHAN, Adjointe au Maire.

La Fabrique Opéra Val de Loire est une association qui a pour objet de démocratiser l'art lyrique, en rendant les spectacles accessibles au plus grand nombre, notamment par la production de spectacles vivants.

Le concept de cette association est de réaliser un opéra coopératif. Elle associe des jeunes issus de lycées et établissements techniques de la Région Centre Val de Loire à une équipe artistique



professionnelle. La participation de ces élèves à un évènement culturel de grande envergure leur permet d'exprimer leur créativité et leurs compétences techniques dans le cadre d'un projet pédagogique significatif et de devenir les véritables acteurs de la création d'un opéra sur un pied d'égalité avec les professionnels qui les encadrent.

La commune de Saint Jean de la Ruelle a déjà apporté son soutien aux projets précédents de l'association, notamment pour la représentation de La Traviata ou de West Side Story, dont la mise en œuvre avait été perturbée et fragilisée par le contexte sanitaire.

En 2024, la Fabrique Opéra Val de Loire prévoit de jouer l'opéra Nabucco de G.Verdi les 22, 23 et 24 mars 2024 au Zénith d'Orléans.

Afin de participer financièrement à la réalisation de cette production, il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Ce soutien viendra en contrepartie d'animations spécifiques que l'association réalisera au bénéfice des stéoruellans notamment auprès d'établissements scolaires en amont du spectacle, dans un but de sensibilisation et de découverte.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 novembre 2023,

OUVERTURE DES DEBATS :

Mme DAHOU soutient cette subvention exceptionnelle qui implique beaucoup de personnes, notamment de jeunes élèves et c'est avec plaisir qu'ils voteront cette délibération.

M. HUYGHUES DES ETAGES tient à informer que La Fabrique Opéra lance un Flashmob pour le mois de février 2024, et est à la recherche 10 000 chanteurs. Il invite les personnes intéressées à se rendre sur leur site internet où il est possible de s'inscrire pour chanter Nabucco.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association La Fabrique Opéra Val de Loire pour la mise en œuvre de son projet de spectacle 2024.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023, nature 6745.

2023-439 Modification du tableau des effectifs permanents.

Présentée par M. SAUVAGE, Directeur Général des Services.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux.



○ **Responsable Maison Pour Tous Nord**

Suite à la mobilité interne de la Responsable de la Maison pour Tous Nord, il convient de la remplacer et d'ouvrir le poste sur les grades suivants :

- Attaché territorial à temps complet,
- Attaché principal à temps complet,
- Conseiller socio-éducatif à temps complet,
- Conseiller socio-éducatif supérieur à temps complet.

○ **Jardinier.ière**

Suite à la fin de contrat d'un agent, il convient de le remplacer et d'ouvrir le poste aux grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

○ **Référent.e Inclusion péri et extrascolaire**

Suite au départ à la retraite d'un agent, il convient de le remplacer et d'ouvrir le poste au grade de moniteur-éducateur et intervenant familial, à temps complet.

○ **Assistant.e administratif.ve**

Suite au départ à la retraite de l'assistante administrative au sein du pôle médiation, emploi et politique de la ville, il convient de la remplacer et d'ouvrir le poste aux grades d'adjoint administratif et d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

Les emplois créés ci-dessus peuvent être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

De même, par dérogation, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncés, celui-ci exercera les fonctions définies et sera recruté en fonction de l'expérience professionnelle et du diplôme détenu. Par conséquent, le grade et la rémunération seront adaptés. Un régime indemnitaire peut être inclus en fonction du cadre d'intervention relative au RIFSEEP.

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 novembre 2023,

OUVERTURE DES DEBATS :



M. HUYGHUES DES ETAGES souligne que ce document est très bien fait. Il a une question concernant la dernière page du tableau de récapitulation où il est indiqué qu'il faudrait pour la commune 454 agents. Il remarque qu'actuellement, la ville n'en a que 312. Il demande s'il est nécessaire de continuer de poursuivre le recrutement si la commune peut fonctionner correctement avec 300-350 agents.

M. SAUVAGE répond qu'il n'est pas indiqué qu'il faudrait 450 agents pour que la commune fonctionne. Il explique que la ville, à chaque recrutement, ouvre systématiquement des postes sur plusieurs cadres d'emploi et plusieurs grades pour être certain de pouvoir recruter dans des délais raisonnables. Et que par ailleurs, des postes sont fermés 1 à 2 fois par ans lors des instances paritaire. Il ajoute que par conséquent, il ne s'agit pas du nombre d'agents nécessaires, mais plutôt du nombre d'ouverture de chaque poste vacant sur plusieurs catégories d'emploi. Aussi, un poste à pourvoir peut représenter temporairement 2 ou 3 postes vacants sur le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MET A JOUR le tableau des emplois permanents (annexe 1),

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget.

<p>2023-440 Mise à jour des conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement professionnel.</p>

Présentée par M. RIVIERE DA SILVA, Maire.

La délibération 2020-054 du 10 juillet 2020 précise l'ensemble des conditions et des modalités de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements professionnels des agents de la ville de Saint Jean de la Ruelle.

Pour rappel, on entend par déplacement professionnel :

- un rendez-vous professionnel ;
- une réunion professionnelle ;
- un congrès, une conférence, un colloque ;
- une journée d'information ;
- une journée de formation d'intégration, de professionnalisation et de perfectionnement dès lors que l'organisme de formation n'assure pas un remboursement des frais de déplacement (autre que le CNFPT) ;
- la présentation à un concours, à un examen professionnel : cette prise en charge se limitera à deux déplacements pour les épreuves du concours ou de l'examen professionnel (admissibilité et admission).

La délibération précitée précise notamment les modalités de prise des frais de repas et d'hébergement et de repas.

Suite à la parution d'un nouvel [arrêté ministériel du 20 septembre 2023](#) revalorisant les montants plafonds de remboursement de ces frais, il convient de mettre à jour les taux de remboursement comme suit :

- Le taux du remboursement des frais d'hébergement, précédemment fixé à 70 € (taux de base), est porté à 90 € ou davantage, suivant la zone géographique :



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

- Taux de base (France métropolitaine) : 90 €,
 - Grandes villes (au moins 200.000 habitants, hors Paris) : 120 €,
 - Communes de la métropole du Grand Paris (hors Paris) : 120 €,
 - Ville de Paris : 140 €.
- Le taux d'hébergement est porté dans tous les cas à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite,
 - Les taux de remboursement des frais supplémentaires de repas sont également relevés pour s'établir à 20 €.

Ces dispositions s'appliquent aux remboursements de frais relatifs aux missions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est par ailleurs proposé d'appliquer automatiquement les taux de remboursement des indemnités kilométriques, des frais de repas et d'hébergement, en fonction des évolutions réglementaires.

Vu le Code Générale de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Vu le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu la délibération 2020-054 du 10 juillet 2020 précisant les conditions et modalités de prise en charges des frais de déplacements des agents de la ville de Saint Jean de la Ruelle,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 20 novembre 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,




APPROUVE la mise à jour automatique des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la ville de Saint Jean de la Ruelle en fonction des évolutions réglementaires,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 19h50

Signature par le président et le secrétaire

  Fabien RIVIERE DA SILVA Maire de Saint Jean de la Ruelle Président	 Thomas HUBERT Secrétaire de séance
--	---



SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe n°	Délibération N°	Intitulé de l'annexe
1	2023-433	Convention-cadre de réservation de logements sociaux par la commune de Saint Jean de la Ruelle avec les bailleurs sociaux de son territoire. Première convention – année 2024.
2	2023-437	Rapport sur les Orientations budgétaires 2024.
3	2023-439	Tableau des effectifs permanents.



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°

1	2023-433	Convention-cadre de réservation de logements sociaux par la commune de Saint Jean de la Ruelle avec les bailleurs sociaux de son territoire. Première convention – année 2024.
---	----------	--

CONVENTION-CADRE DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX
PAR LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLÉ
AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX DE SON TERRITOIRE

Première convention - année 2024

Entre les soussignés

La commune de Saint Jean de la Ruelle, représentée par Fabien RIVIERE – DA SILVA, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2023,

Et

La **SA Valloire Habitat**, représentée par Bernard VENET, Directeur de la clientèle et du patrimoine, dûment habilité,

Les Résidences de l'Orléanais, représentée par Philippe PARNET, Directeur général, dûment habilité,

La **SA France Loire**, représentée par Morgan BLIN, Directeur général, dûment habilité,

LOGEM LOIRET, représentée par Olivier PASQUET, Directeur général, dûment habilité,

PIERRES & LUMIERES, représentée par Eric LEDOUX, Directeur général, dûment habilité,

CDC HABITAT, représentée par Camille BONIN, Directeur interregional Grand-Ouest, dûment habilité,

3F Centre Val de Loire représentée par Souleye DIOUF, Directeur de la gestion du patrimoine, dûment habilité,

Préambule

La loi ELAN (loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 27 novembre 2018 a posé le principe de la gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux (article 97). Les objectifs de cette mesure sont :

- D'apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social,
- D'optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée,
- De faciliter la mobilité résidentielle
- De favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,
- De renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires,

Le décret du 20 février 2020 précise les conditions de mise en œuvre de cette disposition, complétées par l'instruction de mars 2022. Cette dernière ouvre notamment la possibilité de contractualiser un document cadre pour tout ou partie des réservataires à l'échelle des territoires.

Chef de file de la mise en œuvre de la réforme, la Métropole d'Orléans a élaboré avec les communes les documents cadre de sa politique intercommunale d'attribution :

- Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) en 2017 ;
- La Convention intercommunale d'attribution a été signée en 2018 ;
- Le dispositif de cotation de la demande est en place depuis l'automne 2022.

En lien avec cette politique, Orléans Métropole a engagé une démarche de travail partenarial sur le passage à la gestion en flux d'une part pour :

- Assurer la cohérence des flux des différents réservataires avec les orientations de la politique intercommunale d'attributions,
- Pour coordonner et faciliter la mise en œuvre de la gestion en flux sur son territoire, en particulier pour les communes.

Toutes les communes du territoire (à l'exception d'une commune à dominante rurale comptant très peu de logements sociaux) bénéficient de droits de réservation en contreparties des aides qu'elles apportent au financement du logement social, principalement sous la forme de garanties d'emprunts. Le volume de logements réservés varie sensiblement d'une commune à une autre en fonction du parc social et de son historique. Ces réservations sont gérées directement par les communes.

Depuis 2013, la Métropole garantit 50% des emprunts contactés par les bailleurs sociaux pour leurs nouvelles constructions. Les droits de réservations qui en découlent sont délégués aux communes.

La démarche partenariale conduite par la Métropole s'est appuyée sur un diagnostic partagé des réservations sur le territoire qui a permis d'aboutir :

- À la définition d'orientations pour les conventions de réservation sur le territoire de la Métropole ;
- À la formalisation de la présente convention-cadre de réservation des communes.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention cadre précise les principes de définition des flux de réservation des communes ainsi que les modalités d'exercice des droits de réservation sur le territoire. Le flux de chaque commune auprès de chaque bailleur est indiqué dans des fiches communales annexées à la convention.

La convention formalise aussi la délégation des droits de réservation de l'EPCI aux communes pour les futurs programmes de logements sociaux dont elle garantit 50% des emprunts.

Article 2 : La définition du flux de réservations des communes

2.1. Le parc de logements non concernés par la gestion en flux

Tous les logements sociaux sont concernés par la gestion en flux sauf :

- Les PLI (logements financés avec un Prêt Locatif Intermédiaire) ;
- Les programmes spécifiques ne pouvant donner lieu à des réservations : foyers, structures médico-sociales, CHRS et résidences sociales et logements étudiants ;
- Les logements réservés par la défense nationale et la sécurité intérieure, et ainsi que ceux réservés au profit des établissements publics de santé ;
- Les logements relevant d'un mode de gestion spécifique. Sur le territoire d'Orléans Métropole et en partenariat avec les services de l'État, les acteurs se sont accordés pour retirer du flux :
 - Les sous-locations relevant de l'article L442-8-1 du CCH ;
 - Autres logements spécifiques dont la liste a été validée par la DREAL (par exemple, les logements loués aux personnes morales)
- Les logements sociaux qui ne seront pas remis à la location par le bailleur : logements mis à la vente et logements voués à la démolition.

2.2. Le calcul du flux de réservations des communes

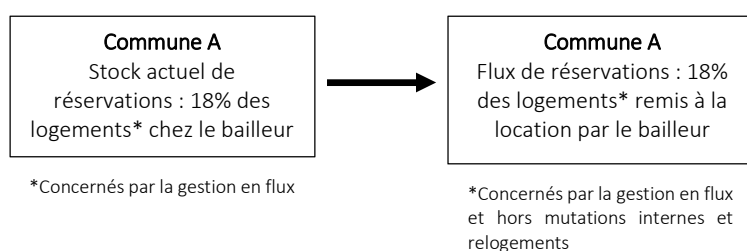
Conformément à la réglementation, le calcul du flux s'appuie sur l'état des lieux des réservations réalisé par le bailleur et partagé avec les communes.

Pour le calcul du flux de réservations des communes, le principe retenu est celui de l'application du taux de réservation constaté dans les états des lieux transmis aux communes par les bailleurs en janvier 2023.

Des ajustements sont toutefois possibles dans le cadre d'un dialogue entre la commune et le bailleur, en s'assurant que cela ne remet pas en cause les engagements pris auprès des autres réservataires (État et Action Logement), en cohérence avec la contribution de la commune au financement du logement social et dans la limite de 20% au titre des garanties d'emprunts. Pour les communes ayant un taux actuel de réservations sensiblement supérieur à 20% des logements, le taux de réservations en gestion en flux pourra être revu au regard du flux de logements effectivement mis à disposition de la commune ces dernières années et de sa capacité à proposer trois candidats pour chaque mise à disposition.

Le taux de réservations s'applique aux logements remis à la location annuellement par le bailleur, hors mutations internes et relogements intervenant dans le cadre de l'ANRU, LHI ou opérations de vente HLM. Le flux annuel que chaque bailleur dédie aux mutations internes se base sur les objectifs fixés dans sa convention d'utilité sociale (CUS) ; et à défaut sur la moyenne constatée sur les deux dernières années (2021 et 2022).

Illustration



Le flux de logements peut être traduit en un volume de logements mis à disposition des communes dans l'année. Ce volume reste néanmoins une estimation, l'engagement du bailleur portant sur un pourcentage d'attributions en CALEOL au cours de chaque année d'application de la convention.

2.3. Les logements mis à disposition des communes

Pour répondre à la diversité des demandeurs qui s'adressent aux communes, les bailleurs doivent leur proposer une offre diversifiée en termes de typologie, de loyer et de localisation.

Les communes peuvent néanmoins formuler des préférences concernant les types de logements qui leur seront mis à disposition, pouvant être objectivées par des informations relatives à leurs publics cibles¹, mais sans les traduire en objectifs chiffrés. Ces attentes sont précisées dans les annexes à la présente convention.

Chaque logement qui se libère n'est mis à disposition que d'un seul réservataire.

¹ En s'appuyant notamment sur les fiches communales de synthèse sur la demande mises à disposition par la Maison de l'Habitat

Article 3. La prise en compte des objectifs de la convention intercommunale d'attribution

Le décret du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations précise que les nouvelles conventions de réservation doivent permettre aux réservataires d'atteindre les objectifs d'attribution règlementaires et doivent être cohérentes avec les orientations de la convention intercommunale d'attribution :

1. Contribuer à un meilleur équilibre du parc social à travers les attributions
2. Développer les réponses adaptées aux ménages ayant les ressources les plus modestes et aux publics prioritaires
3. Accompagner les ménages dans leurs parcours résidentiels

La convention intercommunale d'attribution a fixé les objectifs d'attribution suivants.

Objectifs règlementaires	Application locale	Résultat 2022
Objectif d'attributions aux publics prioritaires du CCH	Contingent de l'État + 25% des attributions des autres contingents	Information non disponible
Objectif métropolitain de baux signés aux demandeurs du 1 ^{er} quartile et ménages à reloger des projets de renouvellement urbain hors quartier prioritaire	20% pour chaque année entre 2022 et 2024.	11,22%
Objectif de propositions de logements aux demandeurs des autres quartiles en quartier prioritaire (QPV)	75%	74,79%

En cohérence avec les orientations et objectifs de la convention intercommunale d'attributions :

- Les bailleurs s'engagent à :
 - o Répartir les propositions de logements de façon équilibrée entre les réservataires en termes de : typologie de logements, coût des logements (loyers et charges) et de localisation en QPV/hors QPV ;
 - o Favoriser les mutations ;
- Les communes réservataires s'engagent à :
 - o Respecter les obligations légales qui leur incombent concernant les attributions aux publics prioritaires ;
 - o Contribuer aux objectifs de mixité :
 - Pour les 22 communes : attributions suivies de baux signés aux demandeurs du 1^{er} quartile hors QPV ;
 - Pour les 3 communes ayant un QPV : propositions aux demandeurs des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiles en QPV.

Afin d'améliorer les équilibres sociaux du parc social, les communes et les bailleurs s'engagent à prendre en compte le diagnostic d'occupation du parc établi par l'agence d'urbanisme TOPOS.

Article 4. La gestion des réservations

Les communes du territoire assurent une gestion directe de leurs réservations.

4.1. Les informations transmises aux communes

Le bailleur s'engage à délivrer à la commune toutes les informations nécessaires pour optimiser la recherche de candidats :

- La localisation précise du logement, le plafond de ressources, la forme urbaine et l'étage le cas échéant, la typologie, les annexes, le loyer et les charges, et si possible le plan du logement ;
- Les services proches du logement (transports en commun, école, etc.) ;
- L'adaptation éventuelle du logement au handicap (dès que l'information est intégrée dans les outils métiers) ;
- Les informations sur l'équilibre social de la résidence (dès que l'information est intégrée dans les outils métiers des bailleurs).

4.2. La désignation des candidats

Le décret du 25 août 2023 a classé en zone tendue 19 des 22 communes d'Orléans Métropole (liste et carte en annexe).

En application de ce décret, le préavis peut être réduit à un mois.

Ainsi, lorsque l'organisme propose un logement à la commune, celle-ci dispose d'un délai qui va notamment dépendre de l'adresse du logement.

Logements situés en zone tendue	Logements situés hors zone tendue (Bou, Chanteau et Marigny)
Délai de 15 jours pour proposer des candidats	Délai d'un mois pour proposer des candidats, ramené à 15 jours en cas de préavis réduit.

La commune indique un ordre préférentiel en prenant en compte la grille de cotation établie dans le cadre de la CIL si elle le souhaite. Le choix du candidat finalement retenu est effectué par la commission d'attribution des logements.

Si la commune n'a pas de candidat à proposer, elle en informe le bailleur dans un délai de 10 jours maximum. C'est alors le bailleur qui désigne les candidats (l'attribution n'est alors pas comptabilisée au titre des réservations de la commune).

En cas d'insuffisance de candidatures adaptées pour le logement proposé, le bailleur peut proposer des candidatures complémentaires, la priorité étant donnée au(x) candidat(s) présenté(s) par la commune.

Article 5. La concertation pour les programmes neufs

Au moins quatre mois avant la mise en service des nouveaux programmes, le bailleur organise un temps d'échanges avec les réservataires afin de :

- Présenter les caractéristiques du programme : localisation précise, plan du programme, financements, typologies, spécificités éventuelles (notamment adaptation et annexes du logement), loyers et charges ;
- Faire état de la répartition proposée des logements entre les réservataires.

Cet échange permet d'éventuels ajustements au regard des besoins et attentes des différents réservataires.

Article 6. Les droits de réservations des communes pour les nouveaux programmes

Pour chaque nouveau programme réalisé sur le territoire de la métropole, la commune d'implantation bénéficie de droits de réservations à hauteur de 20% des logements. Ce taux correspond aux contreparties des garanties d'emprunts accordées par la commune et des aides au logement social apportées par la Métropole. Le transfert des droits de réservations de la Métropole aux communes impose à ces dernières la prise en compte de demandes de logement ciblées par la Métropole qui concernent ses agents et ceux de ses délégataires.

Article 7. Le suivi des réservations

6.1. Le bilan annuel transmis aux communes

Le cadre réglementaire prévoit que les réservataires soient informés avant le 28 février de chaque année des logements proposés et attribués dans l'année par réservataire et par type de logements (typologie, financement, localisation dans et hors QPV, et période de construction), ainsi que des logements non pris en compte dans le cadre de la gestion en flux.

Sur le territoire de la Métropole, les bailleurs transmettent aux communes les informations leur permettant :

- De s'assurer du respect des termes de la convention à partir d'une liste d'indicateurs :
 - Le nombre de logements mis à disposition de la commune
 - Le nombre de baux signés par des candidats désignés par la commune
 - Le nombre total de logements concernés par la gestion en flux remis à la location dans l'année
 - Le nombre de logements mobilisés pour des mutations internes
- D'apprécier les qualités des logements qui leur sont proposés : typologie, financement, localisation QPV/hors QPV (comparativement à l'ensemble des logements remis à la location par le bailleur).
- D'anticiper l'évolution de leur flux de logements réservés à travers des informations nécessaires à l'actualisation des flux :
 - Le nombre de logements dont les conventions de réservation sont arrivées à terme²,
 - Le nombre de logements neufs à intégrer.

² Les droits de réservations des collectivités sont prolongés de 5 ans après le remboursement de l'emprunt.

Dans le cas où le bilan révélerait un écart conséquent entre l'objectif et les attributions effectivement réalisées et au regard de l'ensemble des éléments du bilan, un accord pourra être trouvé entre le bailleur et la commune pour une « compensation » l'année suivante.

6.2. Le bilan annuel des réservations sur le territoire d'Orléans Métropole

Les éléments de bilan des communes seront complétés par ceux des autres réservataires et des analyses territoriales complémentaires pourront être réalisées visant notamment à analyser :

- La contribution des différents contingents de réservation à l'atteinte des objectifs d'attribution règlementaires ;
- Les profils des attributaires des différents réservataires et l'impact des contingents sur les équilibres sociaux dans le parc social.

6.3. Le suivi-évaluation

Des réunions d'étape seront organisées à plusieurs échéances :

- 1^{ère} réunion d'échange en mars 2024 ;
- 2^{ème} réunion à 6 mois pour un bilan partenarial de la gestion en flux.

Une première évaluation sera réalisée après un an de fonctionnement sur la base :

- Du bilan annuel mentionné plus haut ;
- D'une analyse plus qualitative du fonctionnement des réservations sur le territoire.

Article 8. Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an.

Considérant que la commune comme les bailleurs doivent pouvoir « tester » ce nouveau mode de gestion des réservations et l'ajuster si besoin, une clause de revoyure est prévue en fin d'année 2024 pour ajuster les termes de la présente convention. Le flux des réservations pourra être revu en tenant compte des droits échus et des nouvelles réservations.

Article 9. Les modalités de résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements de la présente convention par l'une des parties, il est convenu qu'après une période amiable visant à trouver un accord, une mise en demeure soit adressée en recommandé par la partie concernée. Si celle-ci reste sans effet, le litige pourra être présenté devant le tribunal compétent.

Pour la commune de Saint Jean de la Ruelle	Pour la SA VALLOIRE HABITAT
Fabien RIVIERE – DA SILVA	Bernard VENET

Maire	Directeur de la clientèle et du patrimoine
<p data-bbox="252 250 737 282">Pour LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS</p> <p data-bbox="386 452 603 533">Philippe PARNET Directeur général</p>	<p data-bbox="938 250 1264 282">Pour la SA FRANCE LOIRE</p> <p data-bbox="986 452 1216 533">Morgan BLIN Directeur général</p>
<p data-bbox="363 555 625 586">Pour LOGEM LOIRET</p> <p data-bbox="386 757 603 837">Olivier PASQUET Directeur général</p>	<p data-bbox="906 555 1295 586">Pour 3F CENTRE VAL DE LOIRE</p> <p data-bbox="986 757 1216 837">Souleye DIOUF Directeur général</p>
<p data-bbox="373 855 616 887">Pour CDC HABITAT</p> <p data-bbox="386 1057 603 1137">Camille BONIN Directeur général</p>	<p data-bbox="916 855 1286 887">Pour la PIERRES & LUMIERES</p> <p data-bbox="986 1057 1216 1137">Eric LEDOUX Directeur général</p>

ANNEXE COMMUNALE – SAINT JEAN DE LA RUELLE

• Flux de logements de la commune chez chaque bailleur

Données au 31.12.2022		Valloire Habitat	Résidences de l'Orléanais	France Loire	LOGEM LOIRET	IVL – 3F	CDC HABITAT	PIERRES & LUMIERES
a	Nb de logements sur la commune	983	497	114	207	239	56	18
b	Nb de logements concernés par la gestion en flux	638	490	69	205	239	56	18
c	Nb de logements réservés pour la commune	33	54	14	98	47	5	6
d	Taux de réservation constaté	5,2%	11%	19%	47,8%	19,7%	8,9%	33,3%

e	Taux de réservation adopté	20%	20%	20%	30%	20%	15%	20%
---	----------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

• Estimation du nombre d'attributions pour l'année 2024

Indicateurs		Valloire Habitat	Résidences de l'Orléanais	France Loire	LOGEM LOIRET	IVL – 3F	CDC HABITAT	PIERRES & LUMIERES
f	Taux de rotation (moyenne 2021-2022)	5,9%	7%	13%	7,5%	9,9%	4,5%	0%
b	Nb de logements concernés par la gestion en flux fin 2023	638	490	69	205	239	56	18
g	Flux global sur le territoire communal (nb de logements passant en Commission d'attribution chaque année ; $g=b*f$)	38	34	9	15,4	24	3	0 à 2
h	Nb de logements pour lesquels la commune a pu proposer des candidats sur son contingent	4	5	1	2	3	?	0
i	Estimation du nb d'attributions sur contingent communal en flux à partir de 2024 ($i=g*e$)	7	6	2	4	5	1	1

b. cf. convention définissant les logements non concernés

e. taux de rotation : nombre de logements libérés au cours de l'année divisé par le nombre de logements dans le parc en fin d'année ; taux de rotation de la commune

h. taux indiqué dans la CUS ; à défaut moyenne constatée 2021-2022

- **Option : préférences de la commune concernant les logements mis à disposition**

Dans le cadre de la gestion en flux du contingent communal, la commune de Saint Jean de la Ruelle souhaite pouvoir proposer des candidatures sur la pluralité des typologies (individuel/collectif ; petits/grands logements) et des financements existants sur la commune et chaque bailleur, afin de poursuivre sa démarche d'appui à des parcours résidentiels et de promotion de la mixité sociale.



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°

2	2023-437	Rapport sur les Orientations budgétaires 2024.
---	----------	--



CM du 27 NOVEMBRE 2023

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

I/ LES ELEMENTS DE CONTEXTE

I-1 Le contexte macro-économique

I-2 Les dispositions de la loi de finances pour 2024 impactant les collectivités locales

II/ LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELE

II-1 Les principaux indicateurs

II-2 Situation de la dette

II-3 L'évolution des effectifs et la durée effective du temps de travail

III/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2024 : DANS UN CONTEXTE INCERTAIN ET CONTRAINT, UN BUDGET D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE

III-1 – Les orientations budgétaires en fonctionnement

III-1-1 Les recettes

III-1-2 Les dépenses

III-2 La programmation des investissements : un budget sans précédent

III-2-1 Les recettes d'investissement

III-2-2 Les dépenses d'investissement

III-2-3 La programmation pluri annuelle

IV/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES RELATIVES AUX BUDGETS ANNEXES

IV-1 Le budget annexe des locations immobilières

IV-2 Le budget annexe du camping

ANNEXES

1 – Définition du débat d'orientation budgétaire

2 – Définitions des ratios

ENTRE CONTRAINTES ET INCERTITUDES, UN BUDGET D'INVESTISSEMENT SANS PRECEDENT

Depuis la loi du 6 février 1992, le conseil municipal des communes de plus de 3 500 habitants doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget primitif, tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) (article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat ne donne pas lieu à un vote et n'a pas de caractère décisionnel. Une délibération prend acte de la tenue du débat, qui doit être relaté dans le compte rendu de la séance du conseil municipal. La tenue du DOB constitue néanmoins une formalité substantielle, ce qui signifie que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le DOB doit permettre au conseil municipal d'avoir une vision prospective, de débattre des politiques publiques conduites et d'évoquer les projets à mener. Il présente également les contraintes et les marges de manœuvre financières de la commune.

Au niveau national, l'année 2023 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux.

L'exercice en cours se terminera sans doute difficilement pour une majorité de collectivités locales, en dépit d'une forte croissance de la fiscalité directe, davantage liée à des raisons conjoncturelles que délibérées, et des mesures de soutien décidées par le législateur. La reprise des dépenses d'action sociale, la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance de la masse salariale, combinées à la chute accélérée des droits de mutation à titre onéreux et à un net ralentissement du dynamisme de la TVA, devraient se traduire par une diminution sensible de l'autofinancement.

L'évolution des finances locales sera profondément marquée par les changements d'ampleur rapides de leur contexte : réduction importante des leviers fiscaux classiques au détriment d'une démultiplication de la fiscalité dédiée (à la mobilité, à la gestion des déchets, au tourisme, aux milieux aquatiques, à l'aménagement...); substitution des subventions ciblées (en particulier aux projets environnementaux) aux dotations globales, celles-ci voyant parallèlement renaître avec la biodiversité les concours particuliers ; dépendance accrue des budgets territoriaux au contexte socio-économique national, synthétisée par le poids des fractions de TVA désormais attribuées aux collectivités locales au lieu de recettes localisées perçues naguère sur les ménages et les entreprises.

Dans le même temps, les collectivités locales doivent être acteurs de la transition écologique, avec pour corollaire des coûts importants en investissement, notamment du fait des aménagements à réaliser sur le patrimoine bâti ou des mutations à engager sur l'énergie et en matière de mobilité.

A mi-mandat, ce débat d'orientation budgétaire 2024 s'inscrit donc pour Saint Jean de la Ruelle dans un environnement qui reste incertain et contraint, caractérisé par une hausse sensible des charges de fonctionnement en progression plus forte que les recettes. L'inflation conjuguée à l'augmentation de la masse salariale du fait des mesures successives de revalorisation accroissent en effet la pression sur la section de fonctionnement. Pour autant, la bonne santé financière de la commune permet de faire face à ces contraintes et de porter le financement de projets d'ampleur du mandat.

La municipalité est attachée, dans ce contexte contraint, à proposer un budget volontariste qui traduit les engagements pris devant les stéoruellans et qui affirme ses priorités.

Dans cette optique, le projet de budget pour 2024 a pour but de préserver les grands équilibres financiers, synonymes d'une saine gestion et de marges de manœuvre confortées pour le financement des investissements, tout en assurant le maintien de la qualité des services proposés aux stéoruellans.

Ainsi, le projet de budget 2024 vise à :

- **Maintenir constant les taux des impôts locaux, inchangés pour la 20^{ème} année consécutive,**
- **Ajuster les dépenses de fonctionnement pour tenir compte de la hausse des prix et de l'augmentation de la masse salariale, tout en conservant un bon niveau d'autofinancement**
- **Assurer la réalisation de trois chantiers d'ampleur dans le respect de nos engagements : la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, la construction d'une structure petite enfance en centre-ville et la requalification du centre- ville,**
- **Investir en faveur des équipements communaux de proximité.**

Le budget 2024 de la commune sera voté pour la première fois selon la nomenclature comptable M57¹.

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable **la plus récente**, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de tous les niveaux: bloc communal, départemental et régional, **tout en conservant les principes budgétaires communs aux référentiels M14, M52 et M71.**

Sur le plan budgétaire, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires (gestion pluriannuelle des crédits, fongibilité des crédits, etc.).

Il est le référentiel **le plus avancé en termes de qualité comptable**, puisque c'est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières normes comptables examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Ces travaux d'intégration annuels permettent de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles des entreprises sauf spécificités de l'action publique.

¹ Cf. délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2023

I/ LES ELEMENTS DE CONTEXTE

I-1 Le contexte macro-économique

En dépit des multiples chocs auxquels a été confrontée l'économie française en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inédite depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), celle-ci a plutôt bien résisté jusqu'à présent.

À la fin du 2ème trimestre, l'acquis de croissance pour 2023 était de 0,8 %. Les raisons de cette résilience tiennent à la fois au soutien public qui a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver leur trésorerie (avec toutefois une forte disparité sectorielle) et au retournement des prix de l'énergie à l'automne 2022 (notamment du gaz et de l'électricité) sous l'effet de l'adaptation de la demande à une nouvelle donne en termes de prix et d'une réorientation géographique des approvisionnements européens en gaz.

Le marché du travail est resté porteur (dopé en France par les mesures en faveur de l'apprentissage), avec un taux de chômage à 7,2 % au 2ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019). Les ménages ont par ailleurs conservé un taux d'épargne élevé (18,8 % au 2ème trimestre 2023), bien supérieur à celui qui prévalait fin 2019.

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers. Par rapport à d'autres pays, la France s'est distinguée par une inflation plus limitée en 2022, grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement. À l'inverse, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière, d'autant que le prix du pétrole s'est de nouveau un peu tendu cet été du fait d'une réduction de l'offre des pays producteurs. Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés. La hausse des prix des services reste en revanche vigoureuse, du fait de la diffusion de l'accélération des salaires.

Durant l'été, le climat des affaires s'est assombri laissant craindre un marché du travail moins porteur. Hors microentreprises, le niveau des défaillances d'entreprises est désormais nettement supérieur à ce qui était observé avant la crise sanitaire. Enfin, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que plus récemment concernant les prix. La construction neuve fait face par ailleurs à un fort repli de son activité, qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emplois.

Évolution en %	2022	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,5	0,9	0,9
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	5,9	5,8	2,6
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,3	7,2	7,5

Source : Projections de la Banque de France, 18 septembre 2023.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les collectivités territoriales ont globalement vu leur situation financière s'améliorer en 2021 et en 2022, leur épargne brute s'étant inscrite en hausse, successivement de 17,1 % puis 2,8 %, et ce, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement de 3,2% puis 5,0% sur les mêmes années.

Quant à l'évolution des dépenses d'investissement, également en nette hausse les deux dernières années, elle marque une rupture avec le cycle électoral traditionnel, en particulier communal.

Ces niveaux élevés de dépenses s’expliquent en réalité en grande partie par la hausse des prix entamée dès l’été 2021 et les mesures gouvernementales corrélatives, dont la revalorisation du point d’indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022. Quant à l’investissement local, il ne semble pas avoir retrouvé son niveau d’avant crise une fois déflaté des effets de prix.

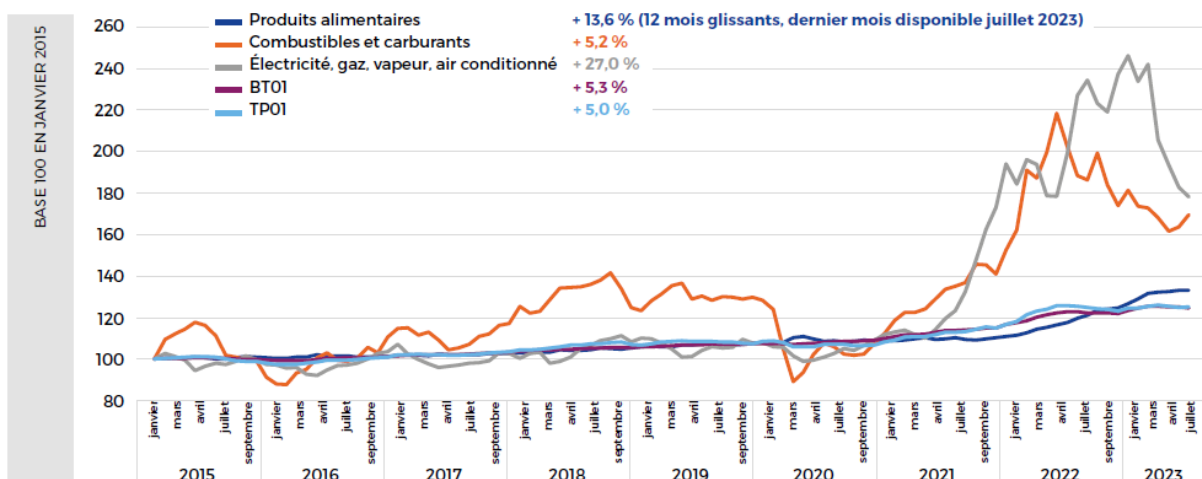
En parallèle, si l’endettement des collectivités dans leur ensemble se poursuit, leur épargne brute s’inscrit en hausse et leur trésorerie continue d’être abondée ; ce qui semble témoigner d’une santé financière maîtrisée, mais cache en réalité de fortes disparités territoriales.

Il n’en demeure pas moins que, globalement, cette situation a permis aux collectivités d’aborder 2023 plus sereinement, alors qu’elles demeurent confrontées aux défis des années précédentes : inflation et hausse des frais de personnel. Du côté du fonctionnement, le dynamisme des recettes fiscales assises sur les valeurs locatives, avec une revalorisation de 7,1 % est cependant tempéré par la forte baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le ralentissement de la dynamique de la TVA.

La croissance des produits amortit en partie la hausse des charges (+ 5,8 %) mais leur progression est dans l’ensemble insuffisante pour maintenir un niveau d’épargne équivalent à celui de 2022. Pour autant, l’investissement reste particulièrement dynamique, en accélération par rapport à l’année précédente (+ 9,1 %), du fait du recours à l’emprunt, mais aussi, fait notable de 2023, par un prélèvement important sur le fonds de roulement.

Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



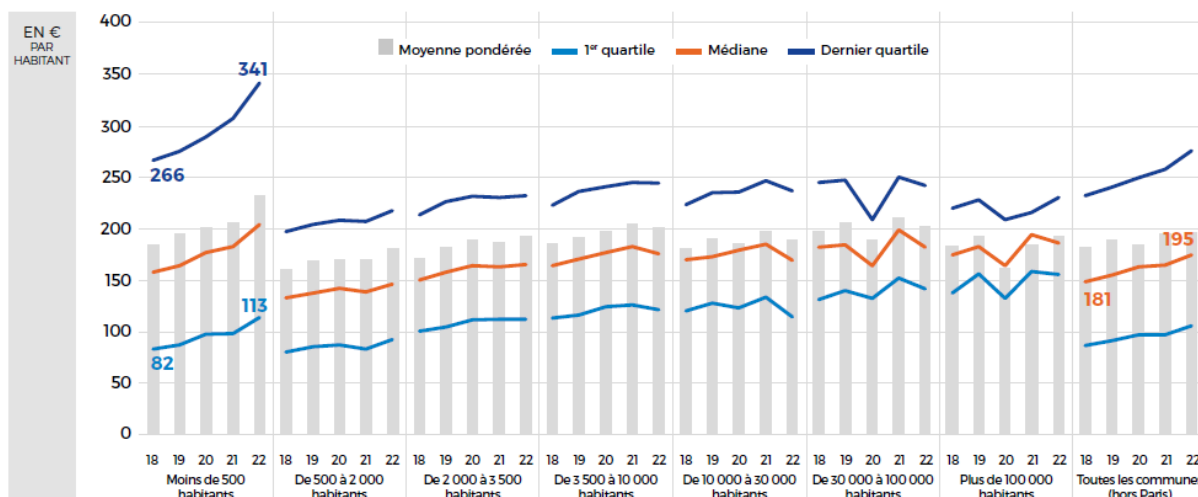
Source : Indices Insee

Entre 2018 et 2022, l’épargne brute des communes (sur les budgets principaux) a progressé de plus d’un milliard d’euros (+ 9,4 %), soit une progression moyenne de 14 €/habitant (passant de 181 à 195 €/hab). Cette progression masque cependant les disparités qui existent entre communes, même au sein d’une même strate. Ainsi, la crise de la COVID-19 a fortement impacté l’épargne des communes de plus de 30 000 habitants en 2020.

De même, la légère augmentation de l’épargne brute sur le dernier exercice (+ 107 millions d’euros) est surtout liée à la situation des communes de moins de 3 500 habitants et à certaines de plus de 100 000 habitants.

Évolution de l'épargne brute des communes par strate entre 2018 et 2022

© La Banque Postale



Source : DGFIP - comptes de gestion 2018 à 2022 - budgets principaux.

En 2022, les communes dans leur ensemble ont conservé leurs marges d'autofinancement dans un contexte inflationniste tendu. Leur épargne brute a évolué de 1,9 %, la hausse des recettes de fonctionnement (+ 5,0 %) permettant de compenser la forte progression des dépenses courantes (+5,6%). Ce constat est néanmoins à nuancer au regard de la grande diversité des situations communales, l'épargne moyenne pour les communes de 3 500 à 100 000 habitants enregistrant un repli. Les dépenses d'investissement ont été dynamiques (+ 10,8 %) comme déjà en 2021 (+ 6,0 %), contrairement à ce qui est classiquement observé en deuxième année de mandat. L'emprunt est resté en hausse, entraînant une progression de l'encours de dette de 1,2 %.

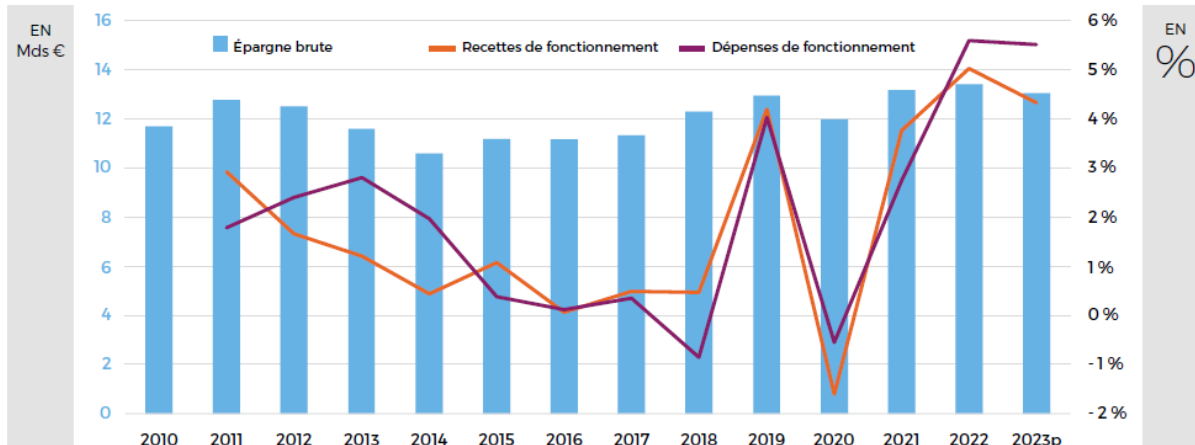
En 2023, l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement se creuse. Les dépenses de fonctionnement (82,8 milliards d'euros) enregistrent une évolution quasiment similaire à celle de 2022 (+ 5,5 % après + 5,6 %). Les effets directs (à travers les achats) et indirects (à travers les hausses de salaires) de l'inflation perdurent en 2023. **Les dépenses de personnel** (44,0 milliards d'euros) sont ainsi en hausse de 4,5 % en raison des différentes mesures mises en place pour redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique : les revalorisations du point d'indice de 2022 et de 2023 pèsent fortement, mais les mesures plus catégorielles (revalorisation des plus bas salaires notamment) sont également un facteur à la hausse non négligeable.

Le fort dynamisme des **charges à caractère général** (21,4 milliards d'euros) semble se confirmer en 2023 (+ 9,0 % après + 10,9 %). Ces dépenses sont composées pour plus d'un tiers des achats de matières et fournitures, dont les dépenses énergétiques constituent la moitié et l'alimentaire le dixième. En 2022, la forte hausse des prix de l'énergie avait pu être limitée pour une partie des communes grâce au bouclier tarifaire ; celui-ci a été reconduit et élargi en 2023, mais avec une limitation de la hausse des tarifs réglementés de vente (TRV) portée à 15 % (contre 4 % sur 2022) et complétée d'une autre augmentation de 10 % en août 2023 (à noter, les tarifs du gaz ne bénéficient pas de ce bouclier). Le bilan du bouclier de sécurité est critiqué : de nombreuses communes doivent rembourser l'aide qu'elles avaient perçues et peu en sont finalement bénéficiaires. Les communes non concernées par ce mécanisme bénéficient en revanche de l'« amortisseur électricité » par lequel l'État prend en charge une partie de la facture.

Mais si ces éléments limitent les très fortes hausses, les communes continuent d'absorber la croissance des prix. Et ce d'autant plus que certaines mesures ponctuelles mises en place en 2022 pour limiter les consommations énergétiques ne sont pas nécessairement reconduites (fermeture de services par exemple). Par ailleurs, les prix de l'alimentaire poursuivent leur progression. Enfin, les contrats de prestations de services, qui pèsent pour 10 % dans les charges à caractère général, pourraient subir le contrecoup de l'inflation et enregistrer d'importantes revalorisations.

Évolution de la section de fonctionnement des communes

© La Banque Postale



Source : balances comptables DGFiP, budgets principaux des communes.

Quelles perspectives pour 2024 ?

Les conséquences de la forte hausse des prix actuelle se poursuivront de nouveau en 2024 :

Les effets en année pleine des mesures qui ont été actées en 2023

En juin 2023, le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique a annoncé une augmentation générale du point d'indice de + 1,5 % dès juillet 2023 (après + 3,5 % en juillet 2022), ainsi que d'autres mesures, telles que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires (selon le gouvernement, celles-ci permettraient jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024), ou encore la hausse du taux forfait de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment) depuis le 1er septembre 2023.

L'année prochaine, la masse salariale devra absorber les effets en année pleine des mesures de revalorisations actées en 2023, ainsi que, le cas échéant, celles à intervenir au cours de l'année.

Les mesures annoncées pour 2024 et après :

À partir de janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se verront attribuer 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25 euros de plus par mois par agent.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé que le taux de la cotisation pour la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) sera réévalué d'un point, faisant passer la part patronale de 30,65 % à 31,65 %. Le décret d'application de cette mesure n'a toutefois pas encore été publié.

Enfin, progressivement en 2025 et 2026, les employeurs territoriaux prendront en charge une partie des frais de prévoyance (assurances incapacité, invalidité) et de complémentaires santé (mutuelles) des agents. Ainsi, à partir de 2025 sera instauré un socle minimal de garanties en matière de financement des frais de prévoyance, qui s'élève à 50 %. Par ailleurs, 90 % de la rémunération nette des agents seront maintenus en cas d'incapacité temporaire de travail (ITT). Les garanties minimales en matière de financement des frais de santé à partir de 2026 demeurent en discussion.

Un ralentissement de l'évolution des recettes fiscales

Alors qu'en 2023, les collectivités locales ont bénéficié d'une très forte revalorisation de leurs bases foncières, en 2024, elle devrait être un peu moindre : la Banque de France estime notamment que l'évolution en glissement annuel de l'indice de prix à la consommation harmonisé (IPCH) au dernier trimestre 2023 devrait être d'environ 4 %, sous réserve de l'absence de nouveaux chocs sur le prix des matières premières. L'inflation refluerait donc en fin d'année, l'évolution en glissement annuel de l'IPCH constatée au mois d'août 2023 étant de + 5,7 %.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) continueront d'être influencés par les conditions d'évolution des ventes dans l'immobilier qui s'inscrivent en baisse continue depuis le début 2023, en lien avec la remontée des taux d'intérêt et le durcissement des conditions d'emprunt. Les départements en seront les premiers touchés, les DMTO étant leur deuxième recette fiscale (derrière la fraction de TVA).

Des dépenses de plus en plus orientées vers la transition écologique...

Le contexte d'inflation et d'incertitude sur les recettes continue de contraindre les collectivités dans leur recherche de financement pour l'accélération de l'action climatique, et ce, alors que l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) estime que les « financements climat » à conduire au sein des collectivités territoriales métropolitaines devraient doubler chaque année pour respecter les engagements intermédiaires de la France en 2030 en termes de réduction des gaz à effet de serre.

Ainsi s'observe un fléchage de plus en plus prononcé des crédits accordés par l'État vers le financement de la transition écologique. L'année 2023 marque notamment la création du « fonds vert », qui vise à aider les collectivités locales à lutter contre les événements climatiques.

... et de nouveau encadrées

Le programme de stabilité 2023-2027 daté d'avril, a été l'occasion pour le ministre de l'Économie de rappeler la contrainte de maîtrise et la participation des collectivités au redressement des finances publiques. Celle-ci prend la forme d'une évolution des dépenses de fonctionnement en moyenne chaque année « à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation ».

I-2 Les principales dispositions de la loi de finances pour 2024 impactant les collectivités locales

Le projet de loi de finances 2024 s'inscrit dans une certaine continuité budgétaire, notamment dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Depuis plusieurs semaines, les débats s'articulent autour de deux maîtres mots : **désendettement et planification écologique**. Il s'agit désormais de mieux dépenser, notamment en redirigeant certains crédits vers la transition écologique et pour toutes les thématiques.

▪ **Fixation pour 2024 de la DGF et des variables d'ajustement**

Le montant de la DGF s'élèverait en 2024 à 27 145 046 362 euros, soit à périmètre courant, une augmentation du montant nominal de 213 683 813 euros par rapport à 2023 et à périmètre constant de 222,5 millions d'euros.

Cette hausse est portée par la progression de 90 millions d'euros de la DSU et de 100 millions d'euros pour la DSR. Il reviendra au comité des finances locales de répartir l'augmentation ou la diminution de la dotation d'aménagement des communes entre la DSU, la DSR et DNP.

La hausse de la DSR « sera répartie au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite « péréquation », dont la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants bénéficient », précise l'exposé des motifs. En 2023, la hausse avait bénéficié à près de 90 % des communes.

Les 30 millions d'euros de hausse restant viennent financer la Dotation d'Intercommunalité (DI), qui progresse en plus de 60 millions d'euros par l'écrêtement de la dotation de compensation des EPCI-FP, soit une hausse totale de la DI de 90 millions d'euros. L'objectif est de permettre d'accélérer la résorption des inégalités territoriales dans la répartition de la DGF des EPCI à fiscalité propre.

- **Aménagement de la suppression de la CVAE**

La suppression de la CVAE prévue dans le PLF pour 2023 sera finalement décalée jusqu'en 2027. Pour rappel, la CVAE était perçue intégralement par les collectivités.

Dans l'exposé des motifs, le gouvernement précise que « dans un objectif de conciliation de la maîtrise de la situation des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production, le présent article prévoit d'échelonner sur quatre années la suppression de la CVAE restante ». Dans le détail, le taux d'imposition maximal à la CVAE est ainsi abaissé à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, et la CVAE sera totalement supprimée en 2027. Pourtant, la question de la dynamique de CVAE est encore au cœur de discussions.

- **Adaptation des tarifs d'accise sur les énergies**

Malgré la baisse du prix de l'énergie, des mesures sur la sortie de la crise énergétique, après les hausses spectaculaires notamment en 2022, continuent d'être présentes dans le Projet de Loi de Finances. Ainsi, le projet de loi maintient, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, un tarif d'accise sur l'électricité au niveau minimum requis par le droit européen afin d'accompagner la sortie du bouclier tarifaire. L'exposé des motifs précise que cette mesure « représente un effort de l'Etat de 8,9 milliards d'euros et participe au fait que l'électricité consommée en France par les entreprises, les particuliers et les collectivités est l'une des plus abordables d'Europe ».

- **Prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité et modification des conditions d'établissement des tarifs réglementés de vente de l'électricité**

L'article 52 du PLF vient prévoir, pour 2024, le maintien du bouclier tarifaire pour l'électricité, qui a été mis en place en février 2022 après le début de la guerre en Ukraine. Ce bouclier introduit la faculté pour le gouvernement de fixer tout au long de l'année 2024, comme c'est le cas depuis 2022, un niveau de tarif réglementé de vente d'électricité inférieur afin de permettre la limitation de leur hausse prévue au 1^{er} février 2024.

- **Création d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour compenser les pertes de recettes résultant de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants**

Le PLF prévoit un mécanisme de compensation lié à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, par la mise en place d'un prélèvement sur recettes d'un montant de 24,7 millions d'euros correspondant au montant de la THLV perçue par les communes et les EPCI.

- **Vers une suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires ?**

L'article 54 du PLF prévoit la suppression du FSDAP pour la rentrée scolaire 2024. Ce fonds avait été prévu dans le cadre du rallongement des jours de présence à l'école pour aider les communes à financer les activités périscolaires. Quelques jours après la publication d'un décret divisant par deux le montant des aides pour la rentrée 2023 (mesure finalement suspendue), cet article a fortement fait réagir les élus locaux. Le maintien de cette disposition reste à confirmer, les débats étant en cours.

**L'impact de cette suppression pour la commune de Saint Jean de la
puisque la commune percevait jusqu'à présent 90 € par élève, soit 171**

- **Valeurs locatives :**

Le PLF 2023 ne prévoit pas de plafonner la revalorisation automatique des valeurs locatives, ce qui devrait permettre aux collectivités du bloc local de préserver leurs marges de manœuvre financières. Ce mécanisme qui actualise chaque année les bases suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre à novembre s'appliquera à nouveau en 2024 à hauteur de + 4% environ.

II/ LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUEILLE

II-1 Les principaux indicateurs

➤ Les soldes intermédiaires de gestion.

Rétrospective	2019	2020	2021	Evolution	2022	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	19 146 623	19 126 527	20 357 795	6,44%	21 503 773	5,63%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	22 829 008	22 928 109	23 468 314	2,36%	24 541 216	4,57%
Epargne de gestion (EG)	3 840 747	3 962 959	3 250 185	-17,99%	3 183 131	-2,06%
Epargne brute (EB)	3 682 385	3 801 582	3 110 519	-18,18%	3 037 443	-2,35%
Taux d'épargne brute (TEB) (en %)	16,13%	16,58%	13,25%		12,38%	
Epargne nette (EN)	2 096 072	2 363 175	2 031 873	-14,02%	2 106 339	3,66%

Les soldes intermédiaires de gestion demeurent à un bon niveau, traduisant pleinement la gestion des équilibres de fonctionnement déclinée par la Municipalité.

Corollaire de la hausse générale des prix et de l'application des mesures nationales liées à la revalorisation du niveau de rémunération des fonctionnaires, le niveau des dépenses réelles de fonctionnement a été particulièrement élevé en 2022, avec une hausse de +5,6% par rapport à 2021. Ces dépenses ont crû légèrement plus vite que les recettes (+4,6% entre 2021 et 2022), avec une incidence sur les soldes intermédiaires de gestion.

L'épargne de gestion, solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant intégration des frais financiers, est en légère diminution (3 183 K€ en 2022 contre 3 250 K€ en 2021).

L'épargne brute, qui mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après prise en charge des intérêts de la dette, s'élève à 3 037 K€, contre 3 111 K€ en 2021.

Après prise en compte de l'annuité en capital de la dette, l'épargne nette a progressé en 2022, passant de 2 031 K€ en 2021 à 2 106 K€.

La ville a bénéficié des effets de la politique de désendettement menée sur la mandature 2014 – 2020 en lien notamment avec les transferts de compétences intervenus dans le contexte de la mise en place de la Communauté urbaine puis de la Métropole. **L'annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) n'a cessé de décroître sur la période**, la ville bénéficiant de l'effet conjugué de la fin d'amortissement de plusieurs prêts, et de nouveaux contrats à des taux très bas.

Cela permettra à la ville de pouvoir réemprunter pour financer les opérations d'ampleur à venir lors de la deuxième partie du mandat, en particulier la rénovation complète du groupe scolaire Jean Moulin, la construction d'une nouvelle structure petite enfance, et la participation aux travaux de requalification du centre-ville.

➤ Les ratios financiers.

La loi Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992 a défini une liste de ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants, qui permettent d'effectuer une comparaison avec les autres collectivités de même strate démographique et d'observer l'évolution sur

la durée de certains indicateurs de la collectivité. La définition de ces ratios figure en annexe du présent rapport.

Les ratios financiers	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne strate 2022 (source DGCL*)
Ratio 1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	1165	1152	1154	1216	1276	1154
Ratio 2 Produits des impositions directes/population	605	617	630	645	661	613
Ratio 3 Recettes réelles de fonctionnement/population	1396	1374	1383	1402	1456	1351
Ratio 4 Dépenses d'équipement brut/population	218	176	285	332	233	331
Ratio 5 Encours de la dette/population	597	505	637	626	622	816
Ratio 6 Dotation globale de fonctionnement/population	124	123	123	122	118	172
Ratio 7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64,22%	65,02%	65,99%	63,90%	64,63%	59,7 %
Ratio 8 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	90,80%	90,82%	89,69%	91,30%	91,42%	92%
Ratio 9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15,65%	12,84%	20,59%	23,70%	16,02%	24,5 %
Ratio 10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	42,78%	36,77%	46,03%	44,60%	42,69%	60,4 %

*source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2023>

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant (ratio 1) étaient de 1 276 € en 2022, soit à un niveau légèrement supérieur à celui de 2021 et à celui des communes de même strate. Le produit des impositions directes ainsi que les recettes réelles de fonctionnement par habitant (ratios 2 et 3) sont en hausse constante sur la période, avec un niveau supérieur à celui des communes de même strate.

La part des dépenses de personnel dans les charges de fonctionnement reflète le choix de la collectivité d'avoir conservé un certain nombre de prestations en régie (ratio 7 : dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement). Cet indicateur marque le pas en 2021, de façon mécanique du fait de la hausse sensible des autres dépenses de fonctionnement entre 2020 (année atypique du fait de la crise sanitaire) et 2021 (année de reprise de l'activité). Ce ratio repart à la hausse en 2022 du fait des mesures de revalorisation salariale décidées au niveau national.

La période considérée met en évidence une diminution du niveau de dépenses d'équipement (ratio 6 : DGF par habitant), à un niveau par habitant bien inférieur aux communes de mêmes strates (118 € / hab. en 2022 contre 172 € au niveau national). **La diminution de la Dotation Forfaitaire constatée reste partiellement amortie par l'accroissement de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.).**

Le ratio 9 (dépenses d'équipement/recettes réelles de fonctionnement) marque le pas en 2022 de façon logique. Les grands projets d'investissements du mandat sont à venir à compter de 2023, et impacteront davantage les budget 2024 et 2025.

L'endettement est largement maîtrisé sur l'ensemble de la période, l'encourt de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (ratio 10) diminuant à nouveau en 2022 et restant très en deçà de la moyenne constatée au sein des communes de même strate.

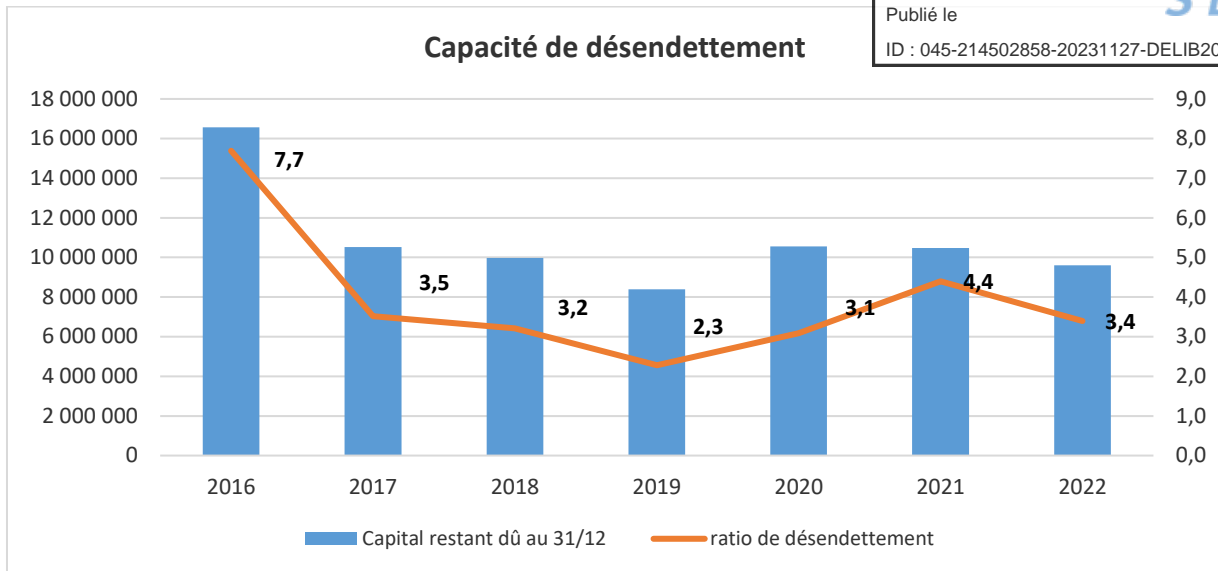
II-2 Situation de la dette

La présentation rétrospective de l'annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts sur une année) fait apparaître une diminution sensible du service de la dette, liée ces dernières années à l'extinction de plusieurs emprunts : deux emprunts, datant de 2001 et de 2002 se sont ainsi éteints en avril puis en novembre 2022, faisant passer le flux remboursement en capital de 1 079 K€ en 2021 à 931 K€ en 2022. La mobilisation d'un emprunt de 2,8 M€ en 2020 pour financer les travaux de de restructuration de l'Unisson avait conduit à la hausse du capital restant dû en 2021, sans alourdir le niveau global des annuités.

Par ailleurs, le montant d'emprunt de 500 K€ initialement prévu au BP 2022 n'a finalement pas été réalisé, permettant à la commune de conserver les marges nécessaires à la mobilisation de nouveaux emprunts sur la période 2023 – 2026 pour financer la poursuite des projets du mandat.

➤ Evolution du capital restant dû et des annuités de la dette (au 1/1/n)

En €	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû	10 519 031	9 979 445	8 393 133	10 554 725	10 476 079	9 608 015
<i>Evolution en %</i>	-36,51 %	-5,13%	-15,90%	+25,75%	-0,75%	-8,29%
Annuités	1 899 713	1 744 674	1 599 784	1 222 295	1 066 722	ND
<i>Evolution en %</i>	- 22,49 %	-8,16%	-8,30%	-23,60%	-12,73%	-



Le ratio de désendettement, résultat du rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute de l'année en cours, détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en mobilisant la totalité de son épargne brute annuelle.

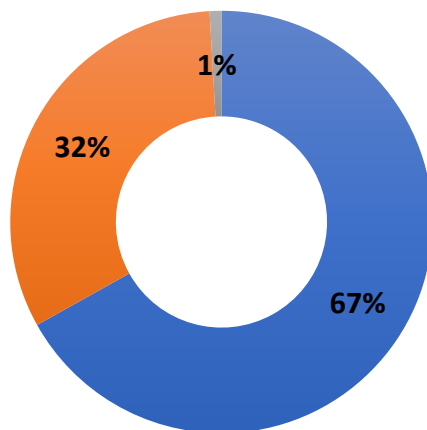
Grace à un encours de la dette en diminution et à un bon niveau d'épargne brute, **le ratio de désendettement est passé de 4,4 ans fin 2021 à 3,4 ans fin 2022**. Cela demeure bien en deçà du niveau d'alerte communément admis de 10 à 12 ans, et permet à la commune de disposer de marges de manœuvre pour financer les projets d'ampleur à venir avec en premier lieu la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, la construction d'une structure petite enfance en centre-ville et la requalification de la rue Charles Beauhaire.

➤ **Répartition de l'encours de dette en fonction du type de risque au 31 décembre 2022**

Selon la charte de bonne conduite dite charte « Gissler », Saint Jean de la Ruelle dispose d'un encours de dette classé dans la catégorie la moins exposée aux risques, la ville ne possédant aucun produit à risques tels que les produits structurés (produits dits « toxiques »).

Répartition de l'encours de dette au 31/12/2022

■ Fixe ■ Variable ■ Livret A



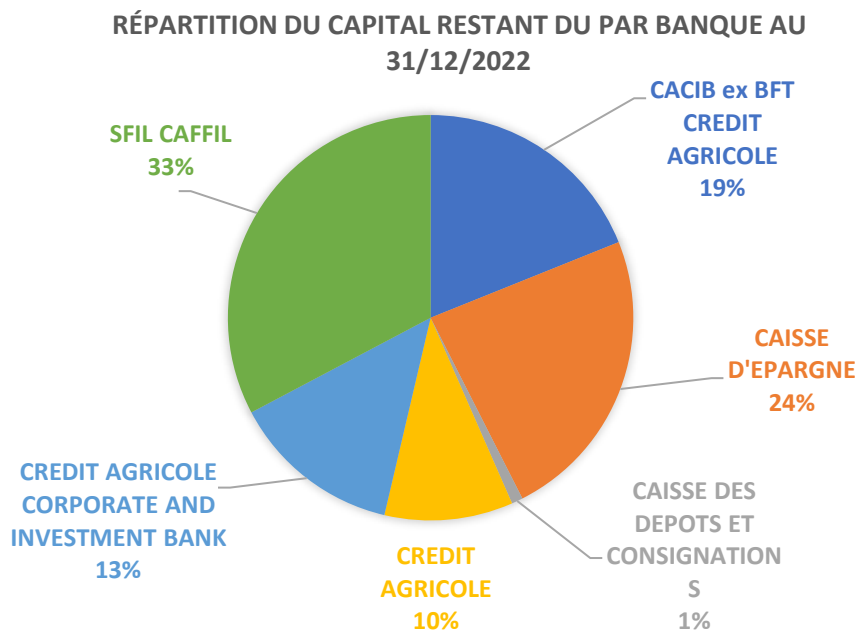
La part de l'encours de la dette à taux fixe est passée de 65% fin 2021 à 67% fin 2022. Cette proportion notable correspond à une stratégie d'anticipation de remontée des taux pratiquée lorsque les taux

sont bas. Le recours à l'emprunt à taux fixe permet d'obtenir de la visibilité sur les prochaines échéances. Les index variables permettent de bénéficier de la faiblesse des taux courts et de mener une gestion active de l'encours de dette.

Le contexte de remontée sensible des taux d'intérêt amènera la commune à revoir sa stratégie de taux, chaque nouvel emprunt faisant l'objet d'une stricte mise en concurrence des établissements bancaires. Les emprunts à venir rendus nécessaires par l'avancée des trois projets structurant du mandat, pourront ainsi être spécifiquement fléchés sur ces projets. Un certain nombre de financeurs proposent en effet des « prêts verts » ou des « prêts sociaux » bénéficiant de conditions avantageuses tout à fait mobilisables dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin (amélioration des performances énergétiques) et de construction de la structure petite enfance en centre-ville (vocation sociale).

➤ Répartition de l'encours de dette du budget principal au 31 décembre 2022 par prêteur.

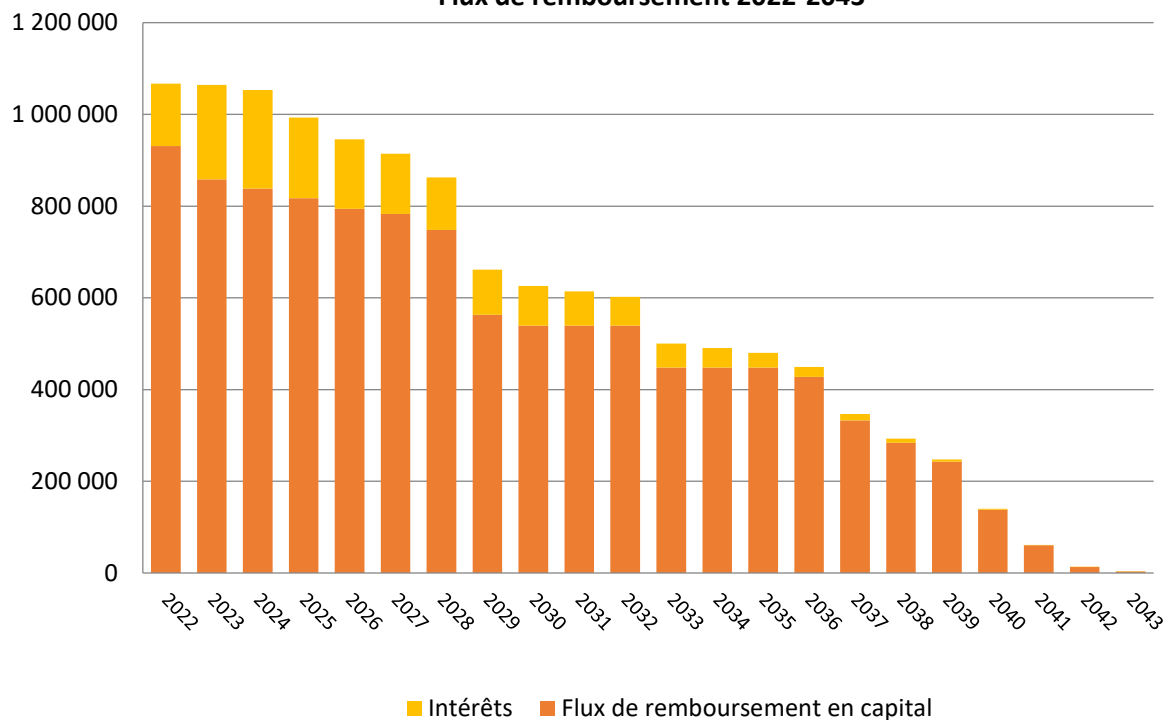
Le portefeuille d'emprunts de la ville comprend 17 contrats souscrits auprès de 6 établissements bancaires. Cette diversification des financeurs permet de réduire la dépendance à l'égard d'une seule institution financière et ainsi atténuer les risques associés à la potentielle défaillance d'une banque. Cela permet en outre de bénéficier de conditions de financement plus compétitives et de taux d'intérêt plus avantageux.



➤ Profil d'extinction de la dette

Le graphique ci-après présente le tableau d'amortissement prévisionnel des emprunts portés par le budget principal et le capital restant dû à la fin de chaque exercice.

Budget principal Flux de remboursement 2022-2043



II-3 L'évolution des effectifs et la durée effective du temps de travail

Les effectifs sur les emplois permanents ont enregistré une légère augmentation entre 2022 et 2023, de 1,3%.

Le nombre d'agents non-titulaires est également en hausse entre 2022 et 2023. Ceci s'explique notamment par une pénurie d'agents titulaires sur certains métiers.

EFFECTIFS POSTES PERMANENTS	au 31/12/2021			au 31/12/2022			Estimé au 31/12/2023			Prévu au 31/12/2024		
	Tit.	Non tit.	TIT.	tit.	Non Tit.	Non tit.	Tit.	Non tit.	TOTAL	Tit.	Non tit.	TOTAL*
Ville	273	34	307	265	39	304	264	44	308	265	55	320*

*effectif théorique, si tous les postes étaient pourvus.

En ETP	au 31/12/2021			au 31/12/2022			estimé au 31/12/2023		
	Tit.	Non tit.	TOTAL	Tit.	Non tit.	TOTAL	Tit.	Non tit.	TOTAL
Ville	254	26	280	244	32	276	245	36	281

➤ Durée effective du temps de travail.

La mise en œuvre du protocole sur le temps de travail ayant eu lieu en 2022, fixant la durée de travail annuelle à 1607 heures, conformément à la réglementation en vigueur.

Temps de travail (Effectifs)		au 31/12/2021	au 31/12/2022	Estimé au 31/12/2023
cycle 1	Agents non annualisés (37,5h depuis 1 ^{er} janvier 2022)	119	114	121
cycle 2	Agents annualisés	188	190	187
TOTAL		307	304	308

Certains agents, notamment ceux affectés au pôle vie des écoles, pôle Animation Urbaine (Animation), pôle Lecture publique, pôle police municipale ainsi que les agents affectés au Centre Aquatique ont des cycles de travail annualisés. Sont également inclus dans les agents annualisés les professeurs du conservatoire qui ont un statut particulier et qui effectuent leurs missions uniquement hors période de vacances scolaires.

➤ **Avantages du personnel.**

Avantages	Au 31/12/2022	Estimé au 31/12/2023	Prévu au 31/12/2024
Subvention versée au CESPC	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Bons d'achat aux retraités	12 700 €	8 600 €	7 500 €
Gratification médailles	5 400 €	6 545 €	4 320 €
Avantage en nature (repas, véhicule, logement)	20 264 €	20 200 €	21 000 €
Astreintes de décision et d'exploitation	17 421 €	21 000 €	21 000 €
Participation Mutuelle santé et prévoyance	70 366 €	68 000 €	70 000 €
TOTAL	186 151 €	184 345 €	183 820 €

Les gratifications pour les médailles du travail et les bons d'achats aux retraités sont directement prises en charge par la Collectivité.

Les avantages en nature consistent en une aide de la commune apportée à la prise de repas de certains agents, la mise à disposition de véhicule de fonction et la mise à disposition de logements pour nécessité absolue de service.

La subvention versée au CESPC, proposée à hauteur de 60 K€, permet l'attribution de chèques vacances, d'aide à la rentrée scolaire, de participation aux frais de séjours (séjours CLSH, colonies de vacances, etc.), d'attribuer des bons d'achats, ou encore d'organiser des manifestations.

III/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2024 : DANS UN CONTEXTE INCERTAIN ET CONTRAINT, UN BUDGET D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE

III-1 - Les orientations budgétaires en fonctionnement

A ce stade des travaux de préparation budgétaire, la section de fonctionnement s'équilibre à 24,8 M€ soit en progression de +4,1% par rapport au BP 2023.

III-1-1 Les recettes

➤ Les recettes fiscales.

Depuis 2021 et la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui revenait aux départements. L'écart, limité, existant entre la THRP disparue et la part départementale de TFPB, est compensé par l'État. Pour chaque commune, un coefficient correcteur assure la neutralité de la réforme.

La valeur locative des logements, qui sert de base de calcul à la taxe foncière, est réévaluée tous les ans en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Pour le calcul, l'Etat prend l'indice du mois de novembre et l'applique aux valeurs locatives de l'année suivante. **L'inflation estimée en fin d'année s'élève à ce stade à +4%. C'est moins l'an passé (+7,1%) mais encore suffisamment élevé pour faire croître sensiblement le produit des taxes foncières (+433 K€).**

Le projet de budget 2024 s'appuie sur le montant des recettes fiscales notifiées en 2023 (11,8 M€). Le produit fiscal s'établirait à 12,2 M€, soit 3,7% de plus que le réalisé 2023 (mais 5,7% de plus de BP à BP).

➤ **Conformément aux engagements municipaux, les taux de fiscalité directe seront inchangés et ce pour la 20^{ème} année consécutive.**

A ce stade de la préparation budgétaire, il existe une incertitude sur le produit de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, remplacée par une Taxe sur les Logements Vacants dont le produit bénéficierait à l'Etat. Cette recette représente 37,2 K€ en 2023. Le gouvernement envisagerait néanmoins de compenser cette perte de recettes via un prélèvement sur recettes dans le cadre de la loi de finances. Cela reste à confirmer dans le cadre du PLF pour 2024.

Par ailleurs, le bon niveau attendu de recettes au titre de la taxe communale sur la consommation d'électricité (275 K€) (+165 K€) est à souligner, du fait du réalisé constaté en 2023 et de la fin de la réforme de cette taxe, avec un coefficient multiplicateur passé de 6 en 2022 à 8 à partir du 1^{er} janvier 2023.

Depuis cette année, les trois composantes de la taxe sur l'électricité (TCCFE, TDCFE et TICFE) sont regroupées sous l'unique acronyme TICFE et sont versées par les fournisseurs d'électricité directement aux services fiscaux de l'Etat qui reversent ensuite aux collectivités la part qui leur revient.

➤ Les dotations et compensations d'Etat.

Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une enveloppe en hausse de 220 M€ de la Dotation Globale de Fonctionnement, pour atteindre les 27 milliards d'euros : +100 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale, +90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine et +30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité.

Le projet de budget communal pour 2024 intègre une Dotation de Solidarité Urbaine en progression de 4,9% à 1,212 M€, mais une baisse de la dotation forfaitaire à hauteur de 11,7% à 700 K€. Les montants définitifs seront connus au printemps 2024.

Compte-tenu des incertitudes qui demeurent en l'attente de l'adoption de la Loi de Finances pour 2024, dans un contexte où l'état souhaite associer les collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public, il s'agit ici d'une proposition d'inscription prudente.

Les compensations des pertes de recettes fiscales sont estimées à 350 K€ (la compensation au titre du dégrèvement de taxe d'habitation est dorénavant intégrée au produit des impôts directs). Ces transferts financiers, qui ont vocation à compenser aux collectivités les pertes de recettes fiscales, ne porteront que sur les taxes foncières.

- Les recettes métropolitaines.

L'attribution de compensation de fonctionnement est fixée à 5 674 617 €, à périmètre de compétences et modalités de gestion constantes.

Le montant à percevoir au titre de la dotation de solidarité communautaire est à ce stade proposé en stabilité à hauteur de 180 K€. Cette dotation versée par la Métropole a pour but de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes membres.

Le mécanisme des Mises à Dispositions (MADS et MADI) notamment pour le CCAS et pour la gestion des espaces verts attenants à l'espace public et l'atelier mécanique sera reconduit en 2024. La ville prendra en charge l'intégralité des dépenses liées à l'exercice de ses compétences. La quote-part se rapportant à une compétence métropolitaine sera refacturée à la Métropole d'Orléans. Les recettes prévisionnelles liées à ce dispositif sont estimées à 503 K€ (458 K€ au BP 2023), en incluant la masse salariale et les charges à caractère général.

- Les recettes issues des usagers.

L'ensemble des recettes issues des services donnant lieu à facturation (hors MAD) est proposé à hauteur de 1,403 M€, soit en hausse de 4,2% par rapport au BP 2023.

Cela inclut une hausse de 32,6 K€ pour le périscolaire (240 K€), de 25,6 K€ pour la restauration scolaire (835 K€ proposés), et de 5,7 K€ pour la diffusion culturelle et l'Unisson.

La question tarifaire constitue encore cette année un élément important du débat d'orientation budgétaire. A ce stade, les prévisions de recettes sont basées sur une évolution tarifaire de l'ordre de +2%, soit à un niveau inférieur à l'inflation prévu en 2024, évalué à ce stade par l'INSEE à +2,6%.

Une analyse au cas par cas selon les services est néanmoins menée pour proposer l'évolution la plus juste, entre prise en compte de l'inflation et préservation du pouvoir d'achat des habitants, notamment des plus fragiles.

- Les recettes de la CAF liées notamment aux fréquentations des centres sociaux (Maisons pour tous nord et sud).

Les recettes « enfance » de la CAF pour 2024 sont proposées à 894,2 K€, soit 10 K€ de plus qu'au BP 2023.

Sont incluses dans ce montant : les recettes liées aux centres sociaux (520 K€) et aux centres de loisirs (191 K€), dans le cadre du contrat territorial global. Celui-ci intègre un « bonus territoire » versé au prorata de l'activité, compte tenu de l'implantation de nombreux services dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les « quartiers vécus ».

Les recettes issues du fonds de soutien aux rythmes scolaires (183,2 K€) sont à ce stade proposées à un niveau constant, mais avec une incertitude sur leur pérennité à compter de la rentrée 2024. Le projet de loi de Finances pour 2024 prévoyait en effet la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) attribuée aux communes qui pratiquent la semaine de 5 jours. Devant la levée de boucliers générée par cette mesure, il semblerait que celle-ci soit pour l'instant abandonnée.

III-1-2 Les dépenses

A l'instar des recettes et conformément au principe d'équilibre budgétaire, les dépenses de fonctionnement s'établiraient à environ 24,8 M€ soit **+4,1 % par rapport au budget primitif 2023. Ce montant intègre une proposition de virement en section d'investissement de 1,6 M€, visant à autofinancer une partie des travaux et projets d'équipement envisagés pour 2024.**

➤ La masse salariale

La masse salariale est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie : elle comprend les rémunérations du personnel (salaires, primes, indemnités...) ainsi que les charges sociales et patronales. Au BP 2023, elle représentait 58,8% de la totalité du budget de fonctionnement. Cette part pourrait atteindre 59,3% au BP 2024.

La masse salariale proposée pour 2024 est en hausse de 5% de BP à BP (+1,7% de CA à CA), à hauteur de 14,7 M€. Cette évolution est principalement liée à l'application en année pleine des mesures nationales en faveur des salaires des agents publics et en particulier : l'augmentation du SMIC de 2,22% et de l'indice minimum de 353 à 361 au 1er mai 2023, l'augmentation du point d'indice de +1,5% (impact de 200 K€) et des mesures spécifiques « bas de grille » (jusqu'à 9 points d'indices majorés supplémentaires pour rétablir la progressivité des rémunérations des agents de cat. C et B) au 1er juillet 2023, ou encore l'ajout de 5 points supplémentaires d'indice attribués à tous au 1er janvier 2024. Cela en plus du Glissement Vieillesse Technicité constaté chaque année.

Ce budget intègre par ailleurs l'emploi de quatre apprentis au lieu d'un seul en 2023, de quatre adultes-relais au lieu de deux, et la création de deux postes : chargé de santé et handicap et assistant polyvalent à l'Unisson.

L'atterrissage de la masse salariale pour 2023 est estimé à ce stade à 14 450 000 € (pour un BP de 14 000 000 €).

L'évolution des effectifs est présentée en point II-3.

Evolution de la structure et du montant des dépenses de personnel

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Projet de BP 2024
Rémunération du personnel	9 080 587 €	9 687 397 €	9 776 957 €	10 265 805 €
<i>Dont personnel titulaire</i>	6 942 317 €	7 014 703 €	7 032 877 €	7 309 721 €
<i>Dont personnel non titulaire</i>	2 002 866 €	2 600 311 €	2 670 600 €	2 804 130 €
<i>Dont emploi d'insertion</i>	103 932 €	49 640 €	49 480 €	51 954 €
<i>Dont Apprentis</i>	31 472 €	22 744 €	24 000 €	100 000 €
Charges sociales (dont médecine du travail)	3 526 071 €	3 777 469 €	3 803 943 €	3 994 140 €
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (dont versement mobilité, cotisation CNFPT et CDG)	316 426 €	353 112 €	356 550 €	374 378 €
Personnel extérieur au service (MAD)	68 763 €	31 243 €	21 000 €	22 050 €
Autres charges de personnel (CPA, autres charges)	19 212 €	48 742 €	41 550 €	43 628 €
TOTAL	13 011 058 €	13 897 963 €	14 000 000 €	14 700 000 €

➤ Les subventions.

Le projet de budget 2024 propose à ce stade une stabilité de la subvention au CCAS, à hauteur de 1,520 M€. Après la période de crise sanitaire qui avait entraîné une chute des recettes petite enfance en 2020 et 2021, il s'est agi en 2022 et 2023 de stabiliser la situation financière du CCAS, par ailleurs également impacté par l'inflation et la hausse des charges de personnel, qui en constituent la principale dépense. Le niveau de subvention au CCAS pourra être ajusté lors du budget supplémentaire une fois le résultat du CCAS connu pour l'exercice 2023.

L'effort financier en faveur du tissu associatif est renouvelé et devrait s'élever à 280 K€.

➤ La participation à des organismes de regroupement.

Les engagements de la ville seront assurés pour le SIVU du cimetière des Ifs, avec une contribution prévisionnelle 2024 estimée à 64 K€ (revalorisation des tarifs votée +4% par rapport à 2023).

La ville reste par ailleurs engagée dans le cadre de la prévention spécialisée assurée par la Métropole, en participant financièrement à hauteur de 30 K€. L'adhésion à ce dispositif permet, au quotidien, le déploiement de 2 éducateurs de rue dans les quartiers prioritaires de Saint Jean de la Ruelle.

➤ La contribution au FPIC.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est abondé par les intercommunalités et les communes considérées comme « favorisées », pour ensuite être reversé à celles considérées comme « défavorisées ».

Une fois le prélèvement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI et ses communes membres. La répartition « de droit commun » se fait en fonction de deux

critères : le coefficient d'intégration fiscal (CIF²) de l'EPCI et le potentiel financier par habitant de ses communes membres.

Du fait de son classement DSU³, la commune redevient contributrice au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC). Cette dépense n'existait plus en 2021 et 2022 mais est réapparue courant 2023 : les communes de 10 000 habitants et plus dont l'indice synthétique de la DSU est classé en dessous de la 250^{ème} place voient en effet leur prélèvement annulé.

Evolution du classement DSU de la commune parmi les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants depuis 2013 :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
338	300	294	333	259	258	257	232	231	262

Pour 2024, l'enveloppe prévue pour cette contribution est de 140 K€.

➤ Les frais financiers.

Les charges financières sont estimées à 250 K€ en 2024 contre 190 K€ en 2023. Cette hausse est corrélée à celle des taux qui impacte le portefeuille d'emprunts à taux variables (6 en cours en 2023).

Les taux de marché ont continué de progresser ces derniers mois. Au 15 octobre 2023, le taux de swap à 10 ans⁴ s'établit à 3,294% contre 3% il y a un an ; un emprunt à 20 ans ressort actuellement autour de 4% pour les plus performants et 5% pour les plus dégradés.

Le projet de budget 2024 prévoit la souscription d'un nouvel emprunt à hauteur de près de 4,5 M€, à ajuster en fonction des arbitrages relatifs aux projets d'investissement. Il s'agit d'un niveau particulièrement élevé, à mettre en lien avec le niveau record de dépenses d'équipement prévues pour 2024 (cf. point III-2). Cette somme ne devrait pas entrer en phase d'amortissement avant fin 2024, et pourra être ajustée lors du budget supplémentaire 2024 au moment de l'intégration du résultat de l'exercice 2023.

➤ Les budgets de fonctionnement des services.

Le montant des charges à caractère général devrait s'établir autour de 5,2 M€, soit en augmentation de +3,3% par rapport au BP 2023.

Certains postes de dépenses ont à nouveau subi l'inflation en 2023, comme les dépenses d'énergie, les dépenses alimentaires (le budget restauration est proposé à hauteur de 1 078 K€, contre 978 K€ au BP 2023), et de manière générales les matières premières, les fournitures diverses, et les prestations de services.

² Le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) mesure la part de fiscalité perçue et conservée, après déduction des reversements aux communes, par un EPCI, rapportée au total de la fiscalité intercommunale et communale. Il traduit financièrement le niveau d'intégration des EPCI : plus ils exercent de compétences, plus ils supportent de charges et plus ils doivent conserver de fiscalité. Il constitue l'un des paramètres de calcul de la dotation d'intercommunalité, en le comparant à la moyenne.

³ Indice synthétique assis sur le potentiel financier et fiscal de la commune, la part de logements sociaux, la part de bénéficiaires d'aide au logement dans la commune et le revenu moyen par habitant.

⁴ Pour suivre les variations des taux révisables en matière de crédit, les établissements bancaires indexent les taux d'intérêts sur quelques indices de références du marché monétaire ou du marché obligataire. Le taux swap 10 ans fait partie de ces indices du marché monétaire.

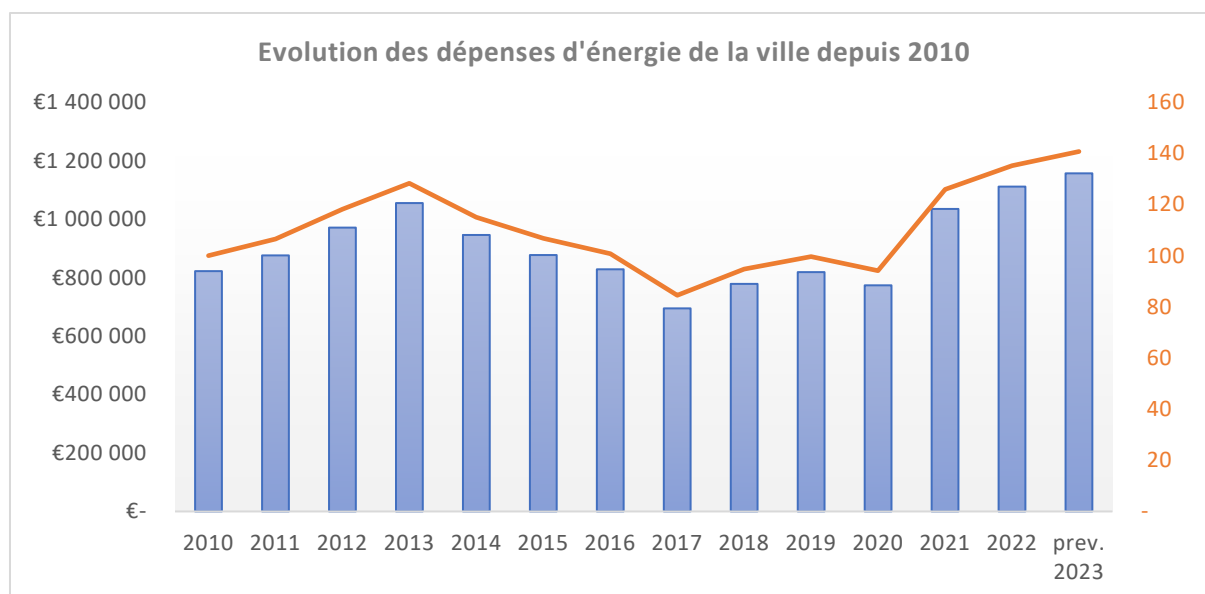
Les dépenses énergétiques :

La hausse du prix de l'énergie constatée depuis mi 2021 se fait ressentir sur les dépenses communales, mais de façon moins marquée entre 2021 et 2022 (+7,4%) qu'entre 2020 et 2021 (+33,8%), sous l'effet combiné de la baisse de consommation en 2020 liée à la crise sanitaire et de la hausse des prix de 2021 :

Année	dépenses d'électricité 60612	Dépenses de combustibles 60621	DEPENSES D'ENERGIE	base 100 en 2010
2010	748 520 €	73 435 €	821 955 €	100
2011	804 162 €	71 604 €	875 766 €	107
2012	870 733 €	100 098 €	970 831 €	118
2013	953 300 €	101 486 €	1 054 786 €	128
2014	865 377 €	80 260 €	945 637 €	115
2015	832 586 €	44 409 €	876 995 €	107
2016	776 736 €	51 485 €	828 221 €	101
2017	625 934 €	68 643 €	694 577 €	85
2018	685 234 €	93 116 €	778 350 €	95
2019	741 691 €	76 892 €	818 583 €	100
2020	713 146 €	60 296 €	773 442 €	94
2021	953 183 €	81 531 €	1 034 714 €	126
2022	1 040 780 €	70 240 €	1 111 020 €	135
prév. 2023	1 077 682 €	78 765 €	1 156 447 €	141

Cette hausse, bien qu'importante, reste modérée par rapport à celle enregistrée par d'autres collectivités compte-tenu des choix faits par la commune d'acheter son énergie en groupement de commandes et de raccorder de nouveaux équipements municipaux à la chaufferie biomasse.

Pour 2024, compte tenu des effets positifs induits par le raccordement de nouveaux bâtiments à la chaufferie biomasse (centre municipal, école Jules Lenormand, centre technique des Dominicaine...), il est envisagé une enveloppe « combustibles » (=chauffage au fioul) en baisse de 40% à 45 K€, qui compense la hausse de la ligne « énergie électricité » en augmentation de +6% de BP à BP à 1 M€.

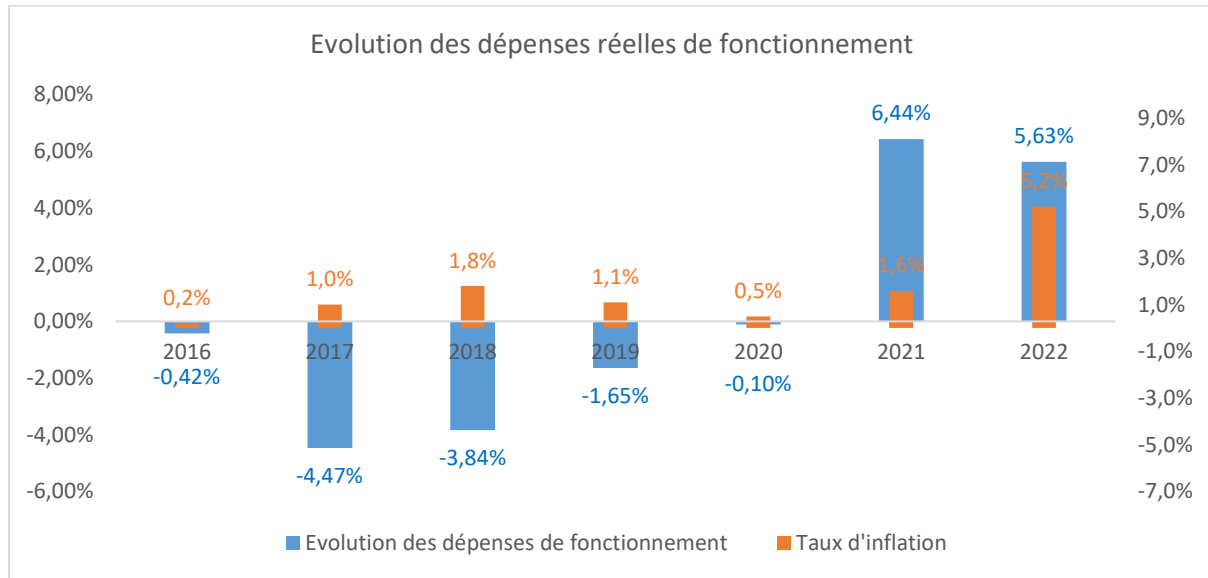


Parmi les autres dépenses de fonctionnement envisagées en augmentation pour 2024, on peut citer celles qui concernent les carburants, la maintenance et l'entretien des bâtiments..., mais aussi les crédits dédiés à la restauration scolaire et à l'animation urbaine.

Certaines lignes de crédits seront en revanche proposées en baisse (prestations externalisées), la diffusion culturelle (location de matériel), communales et les frais d'actes et de contentieux.

- Eléments rétrospectifs relatifs à l'évolution et à la structure des dépenses de fonctionnement.

Alors qu'entre 2016 et 2020, le montant total des dépenses réelles de fonctionnement a connu une baisse continue, une hausse de +6,4% a été constatée entre 2020 et 2021 et de +5,6% entre 2021 et 2022, soit un niveau supérieur à celui de l'inflation.



L'évolution et la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles sont déterminantes pour expliquer cette tendance.

Evolution et structure des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des dépenses réelles de fonctionnement	20 244 324	19 467 591	19 146 623	19 126 527	20 357 795	21 503 773
<i>Evolution en %</i>	-4,47%	-3,84%	-1,65%	-0,10%	+6,44%	+5,63%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	13 529 087	12 502 366	12 449 843	12 621 272	13 011 058	13 898 663
<i>Evolution en %</i>	1,04%	-7,59%	-0,42%	1,38%	3,09%	+6,82%
Charges à caractère général (chap 011)	4 242 318	4 502 815	4 296 553	4 042 454	4 788 950	4 879 418
<i>Evolution en %</i>	-16,2%	6,14%	-4,58%	-5,91%	18,47%	1,89%
Contingents et participations obligatoires (art 655)	70 908	83 919	55 066	81 313	108 180	98 501
<i>Evolution en %</i>	-27,28%	18,35%	-34,38%	47,66%	33,04%	-8,95%
Subventions versées (art 657)	1 640 984	1 522 684	1 698 735	1 668 702	1 929 434	1 918 940
<i>Evolution en %</i>	-6,45%	-7,21%	11,56%	-1,77%	15,62%	-0,54%
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	247 995	263 092	273 452	234 930	248 734	288 136
<i>Evolution en %</i>	-0,06%	6,09%	3,94%	-14,09%	5,88%	15,84%
Intérêts de la dette (art 66111)	325 401	186 507	158 362	161 377	143 649	135 618
<i>Evolution en %</i>	-24,38%	-42,68%	-15,09%	1,90%	-10,99%	-5,59%
Autres dépenses (dont charges except.)	19 807	142 770	41 136	132 657	75 109	224 995
<i>Evolution en %</i>	-31,69%	620,8%	-71,19%	222,49%	-43,38%	199,56%
Atténuation de Produits	167 824	263 439	173 476	160 578	14 684	15 088
<i>Evolution en %</i>	-6,15%	56,97%	-34,15%	-7,44%	-90,86%	2,75%

III-2 La programmation des investissements : un budget sans précédent

En investissement, le projet de budget 2024 s'équilibre à environ 13,3 M€, dont 7,6 M€ de dépenses nouvelles d'équipement. Ce montant exceptionnel s'explique par l'exécution simultanée de trois opérations phares du mandat : la réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin, la construction d'une structure d'accueil petite enfance en centre-ville, et la requalification de la rue Charles Beauhaire.

III-2-1 Les recettes d'investissement

Les recettes propres d'investissement sont évaluées de la façon suivante :

- 1 392 K€ de subventions d'équipement et en particulier :
 - ⇒ 480 K€ au titre de l'ANRU (avance, projet J. Moulin)
 - ⇒ 300 K€ au titre du fonds verts (projet J. Moulin)
 - ⇒ 320 K€ de la CAF (avance de subvention, projet de crèche centre-ville)
 - ⇒ 220 K€ au titre de la Dotation Politique de la ville (non affectée à ce stade)
 - ⇒ 64,3 K€ du Département du Loiret au titre du fonds de soutien aux opérations communales
 - ⇒ 7,4 K€ de l'agence de l'eau (financement d'actions en faveur d'économie d'eau)
- 200 K€ de taxe d'aménagement ;
- 700 K€ de FCTVA ;
- 310 K€ de cessions d'actifs.

L'objectif est par ailleurs de dégager environ 2,2 M€ d'autofinancement (580 K€ de dotations aux amortissements et 1,6 M€ de virement depuis la section de fonctionnement).

A ce stade de la construction budgétaire, le recours à l'emprunt pourrait s'élever à 4,48 M€ environ. Il s'agit d'un montant particulièrement élevé mais attendu et justifié par les importants investissements à réaliser en 2024. Celui-ci pourra être réajusté à la baisse au moment du budget supplémentaire et de l'intégration du résultat de l'exercice 2023.

Par ailleurs, et afin de limiter les frais financiers dans un contexte de taux élevés, la meilleure stratégie financière sera recherchée avec notamment le lancement d'une consultation auprès des banques qui pourrait être envisagée en 3 lots : prêt vert pour la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, prêt social pour la structure petite enfance, et emprunt d'équilibre pour les autres projets.

III-2-2 Les dépenses d'investissement

A- Réaliser les trois projets majeurs du mandat tous en phase travaux en 2024

Compte tenu du contexte, les choix d'investissement seront portés en priorité sur les trois projets majeurs du mandat, qui représenteront à eux seuls **près de 7 M€ en 2024**:

- La **restructuration du groupe scolaire Jean Moulin** : 4,554 K€.
- La **construction de la nouvelle structure petite enfance en centre-ville**: 1 110 K€.
- Le **réaménagement du centre-ville** : 1 333 K€

Ces trois opérations s'exécutent dans le cadre d'autorisations de programmes / de crédits de paiement, de sorte que l'on inscrit au budget primitif uniquement le montant qu'il sera nécessaire de décaisser dans l'année, en lien avec l'avancement des travaux.

Le prévisionnel de décaissement est le suivant (tableau des AP/CP)

	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, (opération 0471)	11 635 970 €	39 594	47 140	2 100 000	4 554 233	4 500 000	395 003
Construction d'une structure petite enfance en centre-ville, (opération 0461)	2 550 000 €	-	96 968	500 000	1 110 000	843 032	-
Travaux d'aménagement du centre-ville, (opération 0391)	1 635 238 €				1 257 274	350 285	27 679
TOTAL	15 821 208 €	39 594 €	144 108 €	2 600 000 €	6 921 507	5 693 317 €	422 682 €

➤ Réaliser une structure d'accueil petite enfance en centre-ville

Le projet de construction d'un équipement petite enfance en cœur de ville, rue René Cassin est entré en phase de travaux mi octobre 2023. Le pôle petite enfance ainsi créé offrira une capacité de 75 places dont 45 en service d'accueil familial et 30 en Multi accueil collectif et se substituera à l'actuelle structure des Coquelicots. Ce pôle intégrera par ailleurs le Relais Petite Enfance actuellement situé dans le quartier des Chaises.

Le coût total de cette structure est évalué à environ 2,5 M€ HT. Il est proposé d'inscrire 1 110 K€ au BP 2024 pour financer les frais de maîtrise d'œuvre et la première partie des travaux.

➤ Restructurer et étendre le groupe scolaire Jean Moulin

La restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin fait partie intégrante du projet de rénovation urbaine du quartier des Chaises.

Pour conduire ce projet, la commune a engagé une procédure de Marché Global de Performance, qui permet de confier à une entreprise la coordination des interventions techniques, des délais, de la sécurité des élèves etc. L'entreprise assurera également la maintenance durant 3 ans après achèvement des travaux, notamment pour tout ce qui concerne les objectifs de performance énergétique inhérents au projet.

Il s'agit à la fois de réaliser un équipement emblématique du futur quartier et de l'avenir de ses enfants, et d'associer modernisation du bâtiment et des équipements et sobriété énergétique. L'enjeu est également de pouvoir réunir dans une école rénovée les enfants du quartier des Chaises et ceux du futur quartier d'Alleville.

Après le travail de programmation en 2020, le choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) fin 2021 et la notification du marché global de performance début 2023, la maîtrise d'œuvre et les premiers travaux sont entrés en phase opérationnelle fin septembre 2023.

Afin de lisser l'impact budgétaire de cette opération d'envergure, son exécution budgétaire est également prévue dans le cadre d'une autorisation de programme et de crédits de paiements annuels. Compte tenu de l'avancement prévisionnel des travaux en 2024, il est proposé d'inscrire la somme de 4,554 K€ au budget primitif pour cette opération.

➤ Aménager le centre de Ville

Les travaux de requalification de la rue Charles Beauhaire ont démarré mi 2023. Il s'agit pour la municipalité de conforter l'attractivité du cœur de ville, de le rendre accessible à tous et d'assurer un maillage d'espaces publics et de liaisons douces avec les secteurs de développement récents et les projets urbains limitrophes.

Le projet élaboré en liaison étroite avec la Métropole englobe l'axe routier structurant que représente la rue Charles Beauhaire (RD2157) sur sa portion allant du pont de Tours à la rocade (compétence métropolitaine).

Les espaces de compétence communale suivants sont également inclus au projet :

- le réaménagement du square Jules Ferry et du parvis de l'école Jules Lenormand ;
- le parvis de la médiathèque ;
- l'interface rue Charles Beauhaire / Parc des Dominicaines ;
- le parvis de la mairie, en intégrant une continuité avec l'impasse des Cèdres et son parking attenant ;
- la création d'une liaison douce entre le Mail des Justes de France, face au Square Edith Piaf, et la rue de la Jeunette.

Le coût des travaux, estimé à 3,7 M€, sera réparti entre Orléans Métropole (2,08 M€) et la commune (1,6 M€).

La ville inscrit 1,257 M€ pour participer au financement de la première phase de travaux, aucun appel de fonds n'ayant été effectué par la Métropole en 2023.

➤ Participer à la poursuite de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Chaises.

La ville est partie prenante du projet de rénovation urbaine du quartier des Chaises, qui représente un engagement total de près de 60 millions d'euros, formalisé dans la convention de renouvellement urbain signé avec l'ANRU.

L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des résidents du quartier, par la réhabilitation profonde des logements collectifs appartenant au bailleur Valloire-Habitat, avec des démolitions et avec le raccordement du parc social au réseau de chauffage urbain collectif.

Après les phases de concertation et de conception, le renouvellement urbain du quartier des Chaises est aujourd'hui significativement engagé.

Les objectifs affichés par Valloire-Habitat de résidentialisation et de requalification sont confirmés, avec une échéance de réalisation avancée par rapport au programme initial. Ainsi, les opérations de démolitions des immeubles des 2 et 4 rue des émeraudes et de réhabilitation du 51 rue des Agates sont achevées, et les travaux de requalification des 1, 3 puis du 6 rue des Emeraudes sont en voie d'achèvement.

Pour mémoire, la convention liant les partenaires et l'ANRU prévoit plusieurs interventions sur l'espace public, débutées en 2022 avec le parking de l'espace Carat, notamment la restructuration du centre commercial, l'aménagement de la place centrale, à proximité du centre commercial et de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Françoise Dolto, sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

Les travaux de réalisation de la passerelle surplombant la rocade sont programmés pour 2024, afin de relier le quartier d'Alleville et celui des Chaises, en articulation avec l'ouverture de l'axe est-ouest de cheminement doux, la démolition de quelques cellules du centre commercial s'engagera au printemps.

B- Investir en faveur de la proximité et pour garantir la pérennité et la qualité de nos équipements

Parmi les autres opérations proposées pour 2024, il est proposé d'inscrire :

- La poursuite du programme de **travaux dans les écoles** : 100 K€ et la réalisation de différents travaux dans les **restaurants scolaires** : 15 K€ (peinture F. Mitterrand, patio Paul Bert, plafonds et peinture L. Aragon...).
- La poursuite des travaux de **modernisation des jeux extérieurs** : 50 K€
- La poursuite du programme d'**extension de la vidéoprotection** : 50 K€
- La poursuite du **programme d'accessibilité ADAP**, avec en particulier le réaménagement de l'accueil du centre municipal: 50 K€
- La réalisation d'une étude sur les **économies d'eau** (7K€) et les travaux associés (15 K€). Une recette de 17,6 K€ est prévue sur ce projet (80% de financement par l'agence de l'eau)
- Les travaux de **raccordement aux réseaux concessionnaires de la chapelle** Fondation : 10 K€
- La pose **supports vélos, l'aménagement d'une liaison douce** entre les voies De Gouges / Croix Fauchet : 5 K€
- L'acquisition de **matériel technique pour le pôle diffusion culturelle** (Unisson et Grand Unisson) : 16 K€ (leds, chariot de transport, grilles d'exposition, déco pour le festival...)

Parmi les opérations récurrentes, sont proposés également :

- Les travaux d'**amélioration des locaux et des conditions de travail** suite aux préconisations du CHSCT (CST à présent) : 10 K€
- La poursuite du programme d'amélioration des **décorations lumineuses** : 10 K€, et 5 K€ pour le remplacement des boîtiers électriques / passage de fourreaux PSI
- La réalisation de **petits travaux extérieurs** (dont sécurité) et pour l'achat de mobilier urbain : 20 K€
- La **plantation d'arbres** : 10 K€
- La participation à l'**extension du réseau ENEDIS** : 10 K€
- Les **petits aménagements et modernisation des cours d'école, des jeux et des structures de petite enfance** : 15 K€
- Le renouvellement du **matériel de restauration** : 16 K€
- Le remplacement du **matériel informatique** des agents : 20 K€ et du **matériel de téléphonie** : 3 K€
- Le remplacement d'**instruments de musique pour le conservatoire** : 8 K€
- L'achat de **mobilier adapté suite aux préconisations du CHSCT** (devenu CST): 7 K€
- Le renouvellement du petit **mobilier pour les MPT** : 5 K€ et **pour les écoles** : 14 K€
- Les frais de **publicité pour les marchés publics**: 4 K€

IV/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES RELATIVES AUX BUDGETS ANNEXES

A. Le budget annexe des locations immobilières

Le budget annexe des locations immobilières retrace les dépenses et les recettes liées aux locations de divers locaux commerciaux appartenant à la commune :

- La poste Condorcet
- La poste au pôle commercial du Chemin de Chaingy
- Les locaux municipaux situés au sein de la copropriété des Bénardières.
- La maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Françoise Dolto quartier des Chaises
- La maison de santé sud chemin de Chaingy

Les cellules commerciales des Chaises ayant été cédées à la Métropole dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier, ce budget n'a plus de recettes ni de dépenses liées à ces locaux.

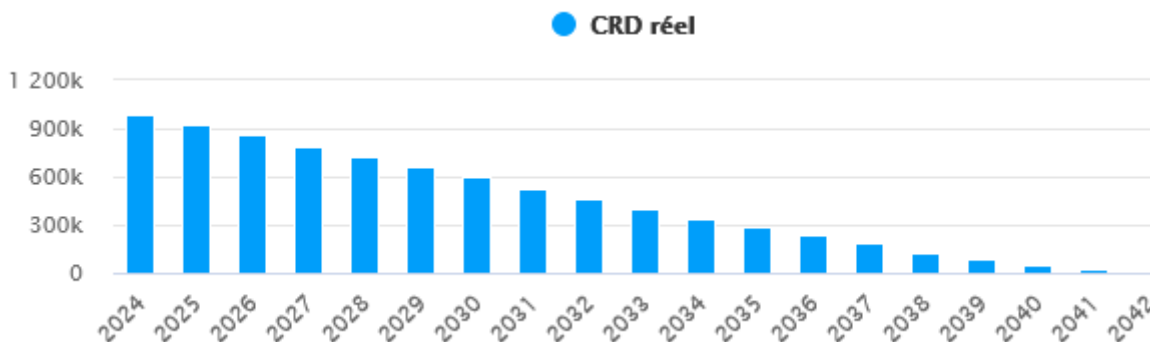
L'équilibre de ce budget annexe doit être assuré par les recettes dégagées de l'exploitation.

Les travaux d'extension de la MSP des Chaises Françoise Dolto se sont achevés début 2023, permettant d'accueillir de nouveaux praticiens. Les ressources générées par l'exploitation des différents baux permettront d'assurer le service de la dette.

Les emprunts de 272 K€ souscrits en 2021 et de 102 K€ en 2022 pour financer les travaux de la maison de santé sud et l'extension de la MSP des Chaises sont entrés en phase de mobilisation en 2023. Aucun nouvel emprunt ne sera souscrit ni en 2023 ni en 2024.

Le profil d'extinction de la dette existante sur ce budget est le suivant :

Evolution du capital restant dû :



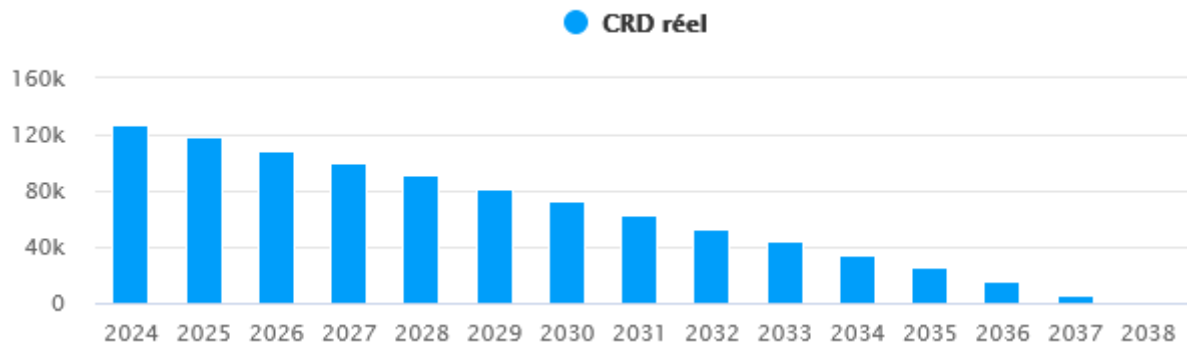
Pour 2024, ce budget ne portera pas de nouveaux investissements mais s'attachera à porter les dépenses et recettes liées aux structures existantes. La section d'exploitation devrait être portée à 149 K€, avec des dépenses réelles en baisse (vente des cellules commerciales des Chaises avec pour corollaire une baisse des charges) mais des opérations d'ordre en hausse (dotations aux amortissements notamment, du fait de la livraison de l'étage de la MSP et de la maison de santé sud).

B. Le budget annexe camping

Le projet de budget qui sera présenté au conseil municipal intégrera les dépenses et les recettes inhérentes à l'activité du camping pendant l'été 2024. La section d'exploitation devrait s'équilibrer autour de 39K€ et la section d'investissement à 9,5K€.

Après la création de deux aires de vidange pour camping-cars en 2022, des travaux de mise aux normes électriques ont été réalisés en 2023. Aucun investissement d'ampleur n'est prévu pour 2024, et par voie de conséquence aucun emprunt nouveau non plus.

Le profil d'extinction de la dette existante sur ce budget s'établit comme suit :



ANNEXE 1 : DEFINITION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Depuis la loi du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. L'organe délibérant doit donc présenter un rapport dont le contenu et les modalités de publication et de transmission sont définis par l'article D. 3312-12 du CGCT ; il comporte :

- 1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Y sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalités, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2. La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.
- 3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet du budget. Ces dernières présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- 4. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi mentionner des informations relatives aux personnels** (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail dans la commune).

Première étape de la construction budgétaire 2024, le présent rapport a pour objectif de servir de support aux échanges entre les membres du conseil municipal dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

ANNEXE 2 : DÉFINITIONS DES RATIOS

⇒ **Ratio 1** = Dépenses réelles de fonctionnement/population : ce ratio mesure le niveau de service rendu par habitant.

⇒ **Ratio 2** = Produits des impositions directes/population : ce ratio mesure l'importance des recettes émanant du contribuable en euros par habitant.

⇒ **Ratio 3** = Recettes réelles de fonctionnement/population : ce ratio mesure les moyens financiers récurrents de la collectivité en euros par habitant. Les recettes réelles de fonctionnement sont considérées hors reprise de l'excédent dégagé au cours de l'exercice précédent.

⇒ **Ratio 4** = Dépenses d'équipement brut/population : ce ratio mesure l'effort d'équipement de la collectivité en euros par habitant.

⇒ **Ratio 5** = Encours de la dette/population : ce ratio mesure l'ampleur de l'endettement en euros par habitant.

⇒ **Ratio 6** = Dotation globale de fonctionnement/population : ce ratio mesure la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité en euros par habitant.

⇒ **Ratio 7** = Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : ce ratio mesure les charges de personnel de la collectivité.

⇒ **Ratio 8** = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : ce ratio mesure la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement.

⇒ **Ratio 9** = Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement : ce ratio mesure le poids relatif de l'investissement au sein du budget.

⇒ **Ratio 10** = Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement : ce ratio mesure le rapport entre l'endettement de la collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement.

Définitions des soldes intermédiaires de gestion :

⇒ **Epargne de gestion (EG)** = Différence entre les recettes réelles (**RRF**) et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette (**DRF-int.**).

Elle permet de mesurer le train de vie de la collectivité.

↳ **EG = RRF - (DF - intérêts de la dette) - cessions (recettes exceptionnelles).**

⇒ **Epargne brute (EB)** = Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

↳ **EB = (RF - DF) - cessions (recettes exceptionnelles).**

⇒ **Epargne nette (EN)** = Epargne brute (**EB**) ôtée du remboursement du capital de la dette (**RCD**). L'épargne nette (**EN**) constitue l'équilibre annuel et ne doit pas être négative.

↳ **EN = EB - RCD**



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

ANNEXE N°

3	2023-439	Tableau des effectifs permanents.
---	----------	-----------------------------------



TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

	CATEGORIE	NOMBRE DE POSTES	POSTES POURVUS	POURVUS						NON POURVUS
				EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS										
Directeur Général des Services	A	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Directeur Général Adjoint des Services	A	2	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		3	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	2,00
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Attaché hors classe	A	3	3	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00	0,00
Directeur	A	1	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Attaché principal	A	4	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	3,00
Attaché	A	16	11	11,00	0,00	11,00	3,00	8,00	11,00	5,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	7	2	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	5,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	13	8	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00	5,00
Rédacteur	B	8	4	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	16	12	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00	4,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	22	14	14,00	0,00	14,00	13,00	1,00	14,00	8,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe - TNC 31,5/35	C	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe - TNC 28/35	C	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint Administratif	C	13	8	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00	5,00
Adjoint Administratif - TNC 28/35	C	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint Administratif - TNC 17,5/35	C	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		107	67	64,00	3,00	67,00	55,00	12,00	67,00	40,00
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieur principal	A	2	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	3	1	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	4	3	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	5	4	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00	1,00
Technicien	B	2	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	9	6	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00	3,00
Agent de maîtrise	C	12	11	11,00	0,00	11,00	10,00	1,00	11,00	1,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	16	11	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00	5,00
Adjoint technique principal de 1ère classe - TNC 31,5/35	C	2	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal de 1ère classe - TNC 28/35	C	2	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal de 1ère classe - TNC 21/35	C	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 1ère classe - TNC 20/35	C	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	24	18	18,00	0,00	18,00	18,00	0,00	18,00	6,00
Adjoint technique principal de 2ème classe - TNC 31,5/35	C	6	4	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00	2,00
Adjoint technique principal de 2ème classe - TNC 28/35	C	10	7	0,00	7,00	7,00	7,00	0,00	7,00	3,00



Adjoint technique principal de 2ème classe - TNC 24,5/35	C	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe - TNC 21/35	C	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe - TNC 20/35	C	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint technique	C	31	22	22,00	0,00	22,00	17,00	5,00	22,00	9,00
Adjoint technique - TNC 31,5/35	C	9	5	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	5,00	4,00
Adjoint technique - TNC 29,75/35	C	2	2	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Adjoint technique - TNC 28/35	C	34	29	0,00	29,00	29,00	26,00	3,00	29,00	5,00
Adjoint technique - TNC 24,5/35	C	2	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique - TNC 21/35	C	2	2	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Adjoint technique - TNC 20/35	C	1	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Adjoint technique - TNC 3,28/35	C	2	2	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		185	132	78,00	54,00	132,00	115,00	17,00	131,00	53,00
FILIERE SOCIALE										
Conseiller socio-éducatif supérieur	A	2	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Conseiller socio-éducatif	A	3	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	2,00
Moniteur éducateur et intervenant familial principal	B	1	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	2	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ATSEM principal de 1ère classe	C	11	11	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00	0,00
ATSEM principal de 1ère classe - TNC 31,5/35	C	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
ATSEM principal de 1ère classe - TNC 21/35	C	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
ATSEM principal de 2ème classe	C	8	6	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00	2,00
ATSEM principal de 2ème classe - TNC 31,5/35	C	2	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ATSEM principal de 2ème classe - TNC 28/35	C	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
ATSEM principal de 2ème classe - TNC 21/35	C	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL FILIERE SOCIALE		33	22	19,00	2,00	21,00	21,00	0,00	21,00	11,00
FILIERE SPORTIVE										
Conseiller principal des APS	A	1	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Conseiller des APS	A	1	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Educateur territorial des APS principal de 1ère classe	B	4	2	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Educateur territorial des APS principal de 2ème classe	B	4	2	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Educateur territorial des APS principal de 2ème classe - TNC 28/35	B	1	0	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur territorial des APS	B	3	2	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE		14	8	8,00	1,00	9,00	7,00	2,00	9,00	6,00
FILIERE CULTURELLE										
Bibliothécaire	A	1	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	2	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale - TNC 08/16	A	1	0	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	2	2	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	2	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Assistant de conservation	B	1	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	2	2	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 18,5/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 16,75/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 16/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 15/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 14/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 13/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 12/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 10/20	B	3	3	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	3,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 08/20	B	3	2	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00



Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 7,5/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 6/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 5,25/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 5/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 4,75/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 4,5/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - TNC 03/20	B	2	2	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	3	3	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 15/20	B	2	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 13/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 12,5/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 12/20	B	2	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 11/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 9,5/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 08/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 7,5/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 07/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 06/20	B	2	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 5,5/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 5,25/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 5/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 4,75/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 4,5/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - TNC 4/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique - TNC 14/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique - TNC 13,5/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique - TNC 12/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique - TNC 8,5/20	B	1	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique - TNC 08/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique - TNC 7,5/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique - TNC 6/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique - TNC 5,25/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique - TNC 5/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique - TNC 4,75/20	B	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe - TNC 28/35	C	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe - TNC 28/35	C	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine	C	4	4	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	0,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE		74	41	18,00	24,00	42,00	31,00	11,00	42,00	33,00
FILIERE ANIMATION										
Animateur principal de 1ère classe	B	4	3	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	4	3	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	1,00
Animateur	B	3	2	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	4	3	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	4	4	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe - TNC 31,5/35	C	1	1	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint d'animation	C	14	13	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00	1,00
Adjoint d'animation - TNC 5,5/35	C	1	1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00

TOTAL FILIERE ANIMATION		35	30	28,00	2,00	30,00	28,00	2,00	30,00	5,00
FILIERE POLICE										
Brigadier chef principal	C	7	7	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00	0,00
Gardien - Brigadier de police municipale	C	4	3	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	1,00
Brigadier (appellation)	C	2	1	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL FILIERE POLICE		13	11	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00	2,00
TOTAL GENERAL		464	312	227,00	86,00	313,00	269,00	44,00	312,00	152,00



DIRECTION	POLE	SERVICE / EQUIPE	Emploi	Situation	SEXE	FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Qualité	Cat	DELIBERATION	TEMPS DE TRAVAIL	TC/TP/TNC	TNC
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD		Responsable de pôle	CREATION		ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché		A	XX/11/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD		Responsable de pôle	CREATION		ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché principal		A	XX/11/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD		Responsable de pôle	CREATION		SOCIALE	Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseiller socio-éducatif		A	XX/11/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD		Responsable de pôle	CREATION		SOCIALE	Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseiller socio-éducatif supérieur		A	XX/11/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE		Référent.e inclusion péri et extrascolaire	CREATION		SOCIALE	Moniteurs éducateurs territoriaux et intervenants familiaux	Moniteur-éducateur et intervenant familial		B	XX/11/2023	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE		Assistant.e administratif.ve	CREATION		ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe		C	XX/11/2023	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE		Assistant.e administratif.ve	CREATION		ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif		C	XX/11/2023	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SECTEUR SUD	Jardinier.ière	CREATION		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	XX/11/2023	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SECTEUR SUD	Jardinier.ière	CREATION		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	XX/11/2023	100	TC	
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE FINANCES		Gestionnaire comptable et budgétaire	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe		C	16/04/2018	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Guitare électrique	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	10/07/2023	25	TNC	05/20



DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Guitare électrique	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique		B	10/07/2023	25	TNC	05/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Jazz	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique		B	10/07/2023	30	TNC	06/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Jazz	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	10/07/2023	30	TNC	06/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Chant	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	10/07/2023	30	TNC	06/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE DIFFUSION CULTURELLE		Assistant.e polyvalent culture	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif		C	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE DIFFUSION CULTURELLE		Assistant.e polyvalent culture	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe		C	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE DIFFUSION CULTURELLE		Assistant.e polyvalent culture	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe		C	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES			POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	10/07/2023	60	TNC	21/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES			POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	10/07/2023	60	TNC	21/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES			POSTE VACANT		SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles		C	10/07/2023	60	TNC	21/35
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Chant	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique		B	09/06/2023	40	TNC	08/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Chant	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	09/06/2023	40	TNC	08/20



DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Chant	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	09/06/2023	40	TNC	08/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - piano	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	09/06/2023	37,5	TNC	07,5/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - piano	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	09/06/2023	37,5	TNC	07,5/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - piano	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique		B	09/06/2023	37,5	TNC	07,5/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e. artistique - guitare et formation musicale	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique		B	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. MOULIN	Adjoint.e au responsable	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	09/06/2023	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD		Responsable de pôle	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché principal		A	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD		Responsable de pôle	POSTE VACANT		SOCIALE	Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseiller socio-éducatif		A	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD		Responsable de pôle	POSTE VACANT		SOCIALE	Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseiller socio-éducatif supérieur		A	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Gestionnaire RH	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif		C	13/02/2015	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. MOULIN	Adjoint.e au responsable	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	24/05/2019	80	TNC	28/35
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Piano	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	29/06/2022	62,5	TNC	12,5/20



DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - saxo	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	19/10/2022	65	TNC	13/20
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES			POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique		C	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES			POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES			POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES			POSTE VACANT		SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles		C	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ECOLE DU SPORTS	Responsable d'équipe	POSTE VACANT		SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe		B	10/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ECOLE DU SPORTS	Responsable d'équipe	POSTE VACANT		SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe		B	11/06/2023	100	TC	
DGA - AMENAGEMENT, CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DGA - AMENAGEMENT, CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	CELLULE ADMINISTRATIVE	Assistant.e administratif.ve	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe		C	09/06/2023	100	TC	
DGA - AMENAGEMENT, CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DGA - AMENAGEMENT, CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	CELLULE ADMINISTRATIVE	Assistant.e administratif.ve	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe		C	16/04/2018	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES		POSTE VACANT		TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal		C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Adjoint.e au responsable	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique		C	09/06/2023	100	TC	



							principal de 2ème classe							
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Adjoint.e au responsable	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Coordinateur.trice secteur enfance	POSTE VACANT		ANIMATION	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 1ère classe		C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SECTEUR ENTRETIEN	Agent.e d'entretien	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		C	23/09/2002	70	TNC	24,5/35
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Agent.e de manutention	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		C	13/02/2015	100	TC	
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE SYSTEMES D'INFORMATIONS		Administrateur.trice postes du travail	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe		C	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Agent.e d'entretien et de restauration	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		C	26/02/2010	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN	POLE URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES		Assistant.e administratif.ve	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe		C	10/07/2020	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		C	30/11/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. DOUMER	ATSEM	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		C	12/06/2013	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ENTRETIEN GARDIENNAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	Agent.e de maintenance	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		C	01/04/2001	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES		Assistant urbanisme et reprographiste	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif		C	27/02/2023	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Responsable d'équipe	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal		C	23/04/2010	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique		C	27/02/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Agent.e d'entretien et de restauration	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique		C	13/02/2015	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. P. DOUMER	ATSEM	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique		C	27/02/2023	90	TNC	31,5/35
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POSTE VACANT		POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Gardien-brigadier		C	28/06/2012	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Agent.e de manutention	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	30/06/2016	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE		Responsable de pôle	POSTE VACANT		CULTURELLE	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale		A	08/07/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ADULTES ET FAMILLES SUD	Animateur.trice - référent.e animation globale	POSTE VACANT		ANIMATION	Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation		C	13/02/2009	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POSTE VACANT		POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Brigadier (appellation)		C	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POSTE VACANT		SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles		C	25/05/2009	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	SECTION JEUNESSE ET BD	Agent.e de bibliothèque	POSTE VACANT		CULTURELLE	Adjointes territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe		C	12/07/2017	80	TNC	28/35
CABINET DU MAIRE	POLE COMMUNICATION ET CITOYENNETE		Graphiste	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise		C	08/07/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Responsable de site de restauration	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique		C	19/10/2022	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Professeur initiation artistique et chorale	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique		B	09/06/2023	26,25	TNC	05,25/20



DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Professeur initiation artistique et chorale	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	09/06/2023	26,25	TNC	05,25/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Professeur initiation artistique et chorale	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	09/06/2023	26,25	TNC	05,25/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique en formation musicale	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique		B	09/06/2023	23,75	TNC	04,75/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique en formation musicale	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	09/06/2023	23,75	TNC	04,75/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique en formation musicale	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	09/06/2023	23,75	TNC	04,75/20
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		Assistant.e administratif.ve	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe		C	25/11/2019	100	TC	
DIRECTION GENERALE	SECRETARIAT GENERAL			POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique		C	01/04/2021	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Piano	POSTE VACANT		CULTURELLE	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe		A	29/08/2013	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Guitare	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	28/06/2012	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Agent.e d'entretien et de restauration	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique		C	13/02/2015	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE		POSTE VACANT		SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe		B	08/07/2011	80	TNC	28/35



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES			POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		C	08/07/2011	80	TNC	28/35
CABINET DU MAIRE	POLE COMMUNICATION ET CITOYENNETE			POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché		A	10/07/2014	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	SECRETARIAT GENERAL			POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	10/07/2023	57	TNC	20/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	SECRETARIAT GENERAL			POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	10/07/2023	57	TNC	20/35
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Gestionnaire RH	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe		B	19/12/2022	100	TC	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Gestionnaire RH	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe		B	30/06/2021	90	TP	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Jazz	POSTE VACANT		CULTURELLE	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale		A	25/09/2006	50	TNC	08/16
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE			POSTE VACANT		TECHNIQUE	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal		A	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE			POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché		A	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE			POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché principal		A	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE		Directeur.trice Général.e Adjoint.e	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur		A	16/04/2018	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POSTE VACANT		SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles		C	25/11/2019	60	TNC	21/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS		Chargé.e. de mission santé/handicap	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur		B	10/07/2023	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS		Chargé.e. de mission santé/handicap	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe		B	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS		Chargé.e. de mission santé/handicap	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe		B	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS		Chargé.e. de mission santé/handicap	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché		A	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - FM Chorale /eveil musical	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	10/07/2020	47,5	TNC	09,50/20
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Maitre nageur sauveteur	POSTE VACANT		SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe		B	16/10/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Maitre nageur sauveteur	POSTE VACANT		SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe		B	16/10/2023	100	TC	
DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Agent.e de manutention	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique		C	16/10/2023	100	TC	
DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Agent.e de manutention	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	16/10/2023	100	TC	
DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Agent.e de manutention	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	16/10/2023	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Clarinette	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique		B	16/10/2023	60	TNC	12/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Clarinette	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	16/10/2023	60	TNC	12/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Clarinette	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	16/10/2023	60	TNC	12/20



DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Flute	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	16/10/2023	22,5	TNC	4,5/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Violon	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	16/10/2023	75	TNC	15/20
	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Contrebasse	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	16/10/2023	27,5	TNC	5,5/20
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POSTE VACANT		SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles		C	16/10/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique		C	16/10/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	16/10/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	16/10/2023	90	TNC	31,5/35
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Chargé.e d'accueil	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif		C	16/10/2023	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Chargé.e d'accueil	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe		C	16/10/2023	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Chargé.e d'accueil	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe		C	16/10/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Responsable de site de restauration	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique		C	16/10/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Responsable de site de restauration	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	16/10/2023	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Responsable de site de restauration	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	16/10/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Responsable de site de restauration	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal		C	16/10/2023	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE	EQUIPE MEDIATION DE PROXIMITE	Responsable d'équipe	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe		B	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE	EQUIPE MEDIATION DE PROXIMITE	Responsable d'équipe	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe		B	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE	EQUIPE MEDIATION DE PROXIMITE	Responsable d'équipe	POSTE VACANT		ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur		B	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE	EQUIPE MEDIATION DE PROXIMITE	Responsable d'équipe	POSTE VACANT		ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 2ème classe		B	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE	EQUIPE MEDIATION DE PROXIMITE	Responsable d'équipe	POSTE VACANT		ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe		B	10/07/2023	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Responsable de pôle	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe		B	10/07/2023	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Responsable de pôle	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe		B	10/07/2023	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Responsable de pôle	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur		B	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Adjoint.e au responsable	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique		C	09/06/2023	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Adjoint.e au responsable	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	09/06/2023	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Adjoint.e au responsable	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	09/06/2023	80	TNC	28/35



DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Responsable de pôle	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe		C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Professeur de tampon / MAO	POSTE VACANT		CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	09/06/2023	70	TNC	14/20
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Responsable de pôle	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché		A	09/07/2008	100	TC	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Responsable de pôle	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur		B	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Responsable de pôle	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe		B	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Responsable de pôle	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe		B	29/06/2022	100	TC	
EMPLOI FONCTIONNEL	EMPLOI FONCTIONNEL		Directeur.trice Général.e	POSTE VACANT		EMPLOI FONCTIONNEL	Emploi fonctionnel	Directeur Général des Services		A	30/06/2016	100	TC	
EMPLOI FONCTIONNEL	EMPLOI FONCTIONNEL		Directeur.trice Général.e Adjoint.e	POSTE VACANT		EMPLOI FONCTIONNEL	Emploi fonctionnel	Directeur Général Adjoint des Services		A	18/12/2020	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	CELLULE ETUDES, ESPACES PUBLICS, BATIMENTS ET PROXIMITE	Chargé.e de projet - dessinateur.ce projeteur.teuse	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien		B	30/11/2022	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	CELLULE ETUDES, ESPACES PUBLICS, BATIMENTS ET PROXIMITE	Chargé.e de projet - dessinateur.ce projeteur.teuse	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe		B	30/11/2022	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	CELLULE ETUDES, ESPACES PUBLICS, BATIMENTS ET PROXIMITE	Chargé.e de projet - dessinateur.ce projeteur.teuse	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe		B	30/11/2022	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE		Chargé.e de projet - dessinateur.ce projeteur.teuse	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur		A	24/05/2019	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SECTEUR ENTRETIEN	Agent.e d'entretien	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	17/12/2010	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Adjoint.e au responsable	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique		C	19/10/2022	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE	EQUIPE MEDIATION DE PROXIMITE	Responsable d'équipe	POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur		B	29/03/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POSTE VACANT		SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles			27/02/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Adjoint.e au responsable	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe		C	10/07/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Adjoint.e au responsable	POSTE VACANT		TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe		C	10/07/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Maitre nageur sauveteur	POSTE VACANT		SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S		C	28/09/2020	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES			POSTE VACANT		ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe		C	24/05/2019	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. MOULIN	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	08/07/2011	80	TNC	28/35
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	ESPACE PUBLIC NUMERIQUE	Responsable de section	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SPORTS ET SECTEUR NORD	Jardinier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. BERT	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	15/10/2010	80	TNC	28/35



DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Peintre	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SECTEUR SUD	Jardinier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Animateur.trice - référent.e	POURVU	F	ANIMATION	Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Alto	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	NON TITULAIRE PERMANENT	B	19/10/2022	42,5	TNC	08,50/20
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. MOULIN	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	26/02/2010	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Chargé.e d'accueil, régie, administra	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Chargé.e d'accueil	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	DISPONIBILITE	C	26/03/2021	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND. MAT	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	80	TP	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Peintre	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SECTEUR ENTRETIEN	Agent.e d'entretien	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE IRCANTEC	C	09/06/2023	70	TNC	24,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. BERT	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2015	80	TNC	28/35
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POURVU	H	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Gardien-brigadier	TITULAIRE CNRACL	C	27/03/2019	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	DISPONIBILITE	C	13/02/2015	85	TNC	29,75/35
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		Régisseur.sseuse	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TITULAIRE CNRACL	C	07/07/2012	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Agent.e de manutention	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. BERT	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	18/12/2015	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD		Responsable de pôle	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	NON TITULAIRE PERMANENT	A	16/12/2011	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POURVU	F	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Mécanicien.ne	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE CNRACL	C	29/03/2022	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SPORTS ET SECTEUR NORD	Jardinier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE CNRACL	C	26/03/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Chargé.e d'accueil et de médiation	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	01/04/2001	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION F. MITTERRAND	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	80	TNC	28/35
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Gestionnaire RH	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE		Chargé.e d'accueil et d'accompagnement	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SECTEUR ENTRETIEN	Agent.e d'entretien	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	15/10/2010	80	TNC	28/35
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Flute	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	TITULAIRE CNRACL	B	28/06/2012	15	TNC	03/20



								principal de 1ère classe							
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE SYSTEMES D'INFORMATIONS		Enseignant.e artistique	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	20/12/2021	100	TC		
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Clarinette	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	10/07/2020	55	TNC	11/20	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Agent.e de manutention	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC		
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES		Assistant urbanisme et reprographiste	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC		
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD	SECTEUR JEUNESSE NORD	Animateur.trice	POURVU	F	ANIMATION	Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	STAGIAIRE CNRACL	C	22/11/2021	100	TC		
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD		Référent.e parcours réussite éducative	POURVU	F	SOCIALE	Moniteurs éducateurs territoriaux et intervenants familiaux	Moniteur-éducateur et intervenant familial	TITULAIRE CNRACL	B	20/12/2021	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ENTRETIEN GARDIENNAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	Agent.e de maintenance	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. BERT	Responsable de site de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	19/10/2022	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SECTEUR ENTRETIEN	Agent.e d'entretien	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	26/06/2010	80	TNC	28/35	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND. MAT	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE CNRACL	C	19/10/2022	80	TNC	28/35	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Percussion	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	28/06/2012	75	TNC	15/20	



CABINET DU MAIRE	CABINET DU MAIRE		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	TITULAIRE CNRACL	C	15/10/2010	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SPORTS ET SECTEUR NORD	Jardinier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	20/12/2019	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Hautbois	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	28/06/2012	40	TNC	08/20
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Chargé.e d'accueil et d'entretien	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. MOULIN	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	26/02/2010	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	18/10/2021	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SECTEUR SUD	Jardinier.ière	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	30/11/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD	SECTEUR ENFANCE NORD	Animateur.trice - référent.e	POURVU	F	ANIMATION	Adjoint animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	08/07/2019	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Accordéon	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	29/06/2022	15	TNC	03/20
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS			POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE		Responsable de pôle	POURVU	H	CULTURELLE	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	TITULAIRE CNRACL	A	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Gestionnaire RH	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	90	TP	
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE SYSTEMES D'INFORMATIONS		Responsable de pôle	POURVU	H	TECHNIQUE	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	NON TITULAIRE PERMANENT	A	30/09/2019	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint technique territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	27/02/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE COMPETENCES MOBILITES ET SANTE		Responsable de pôle	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	NON TITULAIRE PERMANENT	A	15/10/2015	100	TC	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES		Chargé.e prévention et sécurité	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	16/04/2018	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Animateur.trice	POURVU	H	ANIMATION	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	18/12/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS		Directeur.trice	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché hors classe	TITULAIRE DETACHE	A	22/11/2021	100	TC	
CABINET DU MAIRE	POLE COMMUNICATION ET CITOYENNETE		Graphiste	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD	SECTEUR ENFANCE NORD	Animateur.trice - référent.e	POURVU	F	ANIMATION	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	08/07/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE		Animateur.trice - référent.e environnement	POURVU	F	ANIMATION	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	DISPONIBILITE	C	27/06/2014	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Responsable de site de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TITULAIRE CNRACL	C	29/08/2013	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE SYSTEMES D'INFORMATIONS		Administrateur.trice postes du travail	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE		Chargé.e d'accueil et d'information jeunesse	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	20/12/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR JEUNESSE SUD	Animateur.trice	POURVU	H	ANIMATION	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	18/12/2020	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Danse classique	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	NON TITULAIRE PERMANENT	B	19/10/2022	70	TNC	14/20



DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE		Animateur.trice - référent.e ludothèque	POURVU	F	ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur	TITULAIRE CNRACL	B	12/07/2018	100	TC	
DIRECTION GENERALE	POLE AFFAIRES JURIDIQUES		Responsable de pôle	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	NON TITULAIRE PERMANENT	A	23/11/2020	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE PRODUCTION	Jardinier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE FINANCES		Gestionnaire comptable et budgétaire	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	TITULAIRE CNRACL	C	27/03/2013	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE		Responsable de pôle	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	NON TITULAIRE PERMANENT	A	24/05/2019	90	TP	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Agent.e polyvalent.e	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SECTEUR ENTRETIEN	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE CNRACL	C	19/10/2022	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. DOUMER	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	25/11/2019	90	TP	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Tomponne	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	29/06/2022	50	TNC	10/20
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION		Directeur.trice	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché hors classe	TITULAIRE CNRACL	A	23/11/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	18/10/2021	80	TNC	28/35
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE ACCUEIL ET SECRETARIAT	Chargé.e d'accueil et de secrétariat	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	100	TC	



								principal de 2ème classe							
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Maitre nageur sauveteur	POURVU	F	SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S	NON TITULAIRE PERMANENT	B	27/03/2019	100	TC		
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Electricien.ne	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	100	TC		
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Dumiste	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	10/07/2020	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	PORTAGE DES REPAS	Chargé.e du portage des repas	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC		
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Chef.fe de brigade	POURVU	H	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	TITULAIRE CNRACL	C	12/07/2017	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	PORTAGE DES REPAS	Chargé.e du portage des repas	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	26/06/2009	80	TNC	28/35	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Responsable d'équipe	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	30/11/2022	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	80	TNC	28/35	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. MOULIN	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	25/11/2019	90	TNC	31,50/35	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Trompette	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	25/11/2019	65	TNC	13/20	
DGA - AMENAGEMENT, CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DGA - AMENAGEMENT, CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	CELLULE ADMINISTRATIVE	Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	NON TITULAIRE PERMANENT	C	09/06/2023	100	TC		



DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	BIBLIOTHEQUE CHAT PERCHE	Responsable de structure	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN	POLE URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES		Chargé.e d'urbanisme et environnement	POURVU	F	TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien	TITULAIRE CNRACL	B	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND		POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	DISPONIBILITE D'OFFICE	C	29/08/2013	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Adjoint.e au responsable	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Agent.e d'accueil et officier état civil	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif	TITULAIRE CNRACL	C	19/01/2004	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. P. DOUMER	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	27/02/2023	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Chargé.e d'accueil	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif	TITULAIRE CNRACL	C	18/12/2000	80	TNC	28/35
DIRECTION GENERALE	SECRETARIAT GENERAL		Apparitrice	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	10/07/2023	57	TNC	20/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ENTRETIEN GARDIENNAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	Agent.e de maintenance	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Corps et FM	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	29/06/2022	50	TNC	10/20
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Chargé.e d'accueil et d'entretien	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. L. ARAGON	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Flute	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	29/06/2022	80	TNC	16/20
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE FINANCES		Référent exécution budgétaire et contrôle de gestion	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	TITULAIRE CNRACL	B	27/02/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Chef.fe de bassin	POURVU	H	SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	29/06/2015	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. BERT	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE CNRACL	C	19/10/2022	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD	SECTEUR ADULTES ET FAMILLES NORD	Animateur.trice - référent.e animation globale	POURVU	F	ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	08/07/2011	100	TC	
DIRECTION GENERALE	POLE AFFAIRES JURIDIQUES		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif	STAGIAIRE IRCANTEC	C	29/03/2022	50	TNC	17,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. BERT	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	18/10/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES		Responsable de pôle	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	TITULAIRE CNRACL	A	26/06/2009	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - FM Orchestre	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	NON TITULAIRE PERMANENT	B	08/07/2019	67,5	TNC	13,5/20
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	SECTION JEUNESSE ET BD	Agent.e de bibliothèque	POURVU	F	CULTURELLE	Adjointes territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	TITULAIRE CNRACL	C	11/10/2017	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Violon	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TITULAIRE IRCANTEC	B	30/11/2022	60	TNC	12/20
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD	SECTEUR ENFANCE NORD	Animateur.trice - référent.e	POURVU	F	ANIMATION	Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ENTRETIEN GARDIENNAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	Coursier.sière	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION F. MITTERRAND	Adjoint.e au responsable	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	80	TNC	28/35
DGA - AMENAGEMENT, CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DGA - AMENAGEMENT, CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	CELLULE ADMINISTRATIVE	Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	16/04/2018	100	TC	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE COMPETENCES MOBILITES ET SANTE		Chargé.e de la santé au travail	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	12/07/2017	90	TP	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES		Directeur.trice	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	TITULAIRE CNRACL	A	25/11/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD	SECTEUR ADULTES ET FAMILLES NORD	Référent.e famille	POURVU	F	ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	28/06/2012	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	SECTION JEUNESSE ET BD	Responsable de section	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	12/07/2017	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SECTEUR ENTRETIEN	Agent.e d'entretien	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	13/02/2015	80	TNC	28/35
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Référent statutaire-paie	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	TITULAIRE CNRACL	B	19/12/2022	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS		Responsable de pôle	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2007	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION F. MITTERRAND	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	19/10/2022	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ADULTES ET FAMILLES SUD	Animateur.trice - référent.e animation globale	POURVU	F	ANIMATION	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS		Adjoint.e au responsable	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	TITULAIRE CNRACL	C	12/07/2017	100	TC	



CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de sécurité école	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	28/06/2012	9,4	TNC	03,28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	TITULAIRE CNRACL	B	23/11/2020	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		Responsable de pôle	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	TITULAIRE CNRACL	A	23/11/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION F. MITTERRAND	Responsable de site de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TITULAIRE CNRACL	C	23/11/2017	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	27/02/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	BIBLIOTHEQUE COLETTE VIVIER	Agent.e de bibliothèque	POURVU	F	ANIMATION	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	12/06/2013	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Responsable de service	POURVU	H	SPORTIVE	Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseiller territorial A.P.S.	TITULAIRE CNRACL	A	08/07/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. BERT	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	21/09/2001	80	TNC	28/35
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	PARCS ET JARDINS	Jardinier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Responsable d'équipe	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	TITULAIRE CNRACL	C	16/04/2018	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Menuisier.sière	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Chef.fe de brigade	POURVU	H	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	80	TNC	28/35



DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE ACCUEIL ET SECRETARIAT	Chargé.e d'accueil et de secrétariat	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	SECTION ADULTES	Responsable de section	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	29/06/2015	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Responsable de site de restauration	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TITULAIRE CNRACL	C	25/05/2009	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD	SECTEUR ENFANCE NORD	Coordinateur.trice secteur enfance	POURVU	F	ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE SYSTEMES D'INFORMATIONS		Technicien.ne réseaux, infra, télécom	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	18/12/2015	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Basson	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	10/07/2020	35	TNC	07/20
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE FINANCES		Coordonnateur.trice budgétaire	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	DISPONIBILITE	C	26/03/2021	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES	POLE EMPLOI-INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	18/10/2021	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Electricien.ne	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	23/04/2010	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. P. BERT	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	27/02/2023	90	TNC	31,5/35



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. BERT	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	18/12/2020	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Tuba	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	10/07/2020	30	TNC	06/20
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Responsable de service	POURVU	H	TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. L. ARAGON	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	21/10/2016	85	TNC	29,75/35
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Responsable d'équipe	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. P. BERT	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	27/02/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR JEUNESSE SUD	Animateur.trice	POURVU	F	ANIMATION	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	08/07/2019	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POURVU	H	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Accompagnement Piano	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE IRCANTEC	B	10/07/2020	40	TNC	08/20
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SECTEUR SUD	Responsable d'équipe	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TITULAIRE CNRACL	C	23/04/2010	100	TC	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE COMPETENCES MOBILITES ET SANTE		Chargé.e de recrutement et dév. RH	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	30/06/2021	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de sécurité école	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	28/06/2012	9,4	TNC	03,28/35
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Danse comtemporaine	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	TITULAIRE CNRACL	B	29/06/2022	92,5	TNC	18,5/20



								principal de 1ère classe							
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE PRODUCTION	Jardinier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	DETACHEMENT POUR STAGE - PI	C	10/07/2023	100	TC		
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE PRODUCTION	Jardinier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	28/04/2003	100	TC		
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN	POLE URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2007	100	TC		
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	SECTION MUSIQUE	Agent.e de bibliothèque	POURVU	H	CULTURELLE	Adjoint territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC		
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SPORTS ET SECTEUR NORD	Jardinier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	29/03/2022	100	TC		
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Contrebasse	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TITULAIRE IRCANTEC	B	30/09/2019	22,5	TNC	04,5/20	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. DOUMER	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	21/10/2016	100	TC		
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Animateur.trice - référent.e	POURVU	F	ANIMATION	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	08/07/2019	100	TC		
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE COMPETENCES MOBILITES ET SANTE		Gestionnaire formation et mobilités	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	TITULAIRE CNRACL	C	20/12/2002	80	TP		
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE COMPETENCES MOBILITES ET SANTE		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	23/04/2010	100	TC		
CABINET DU MAIRE	POLE COMMUNICATION ET CITOYENNETE		Chargé.e de mission participation citoyenne	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	NON TITULAIRE PERMANENT	A	30/06/2021	100	TC		



CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POURVU	H	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	BIBLIOTHEQUE CHAT PERCHE	Agent.e de bibliothèque	POURVU	F	CULTURELLE	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	STAGIAIRE CNRACL	C	20/12/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN	POLE URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES		Responsable de pôle	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	24/05/2019	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Plombier.ière chauffagiste	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN	POLE URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - piano	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE DIFFUSION CULTURELLE		Assistant.e polyvalent culture	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	STAGIAIRE CNRACL	C	18/10/2021	100	TC	
CABINET DU MAIRE	POLE COMMUNICATION ET CITOYENNETE		Responsable de pôle	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	NON TITULAIRE PERMANENT	A	27/06/2005	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POURVU	H	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION GENERALE	SECRETARIAT GENERAL		Reprographiste et agent.e comptable	POURVU	F	CULTURELLE	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	DISPONIBILITE	C	12/07/2017	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI		Responsable de pôle	POURVU	H	TECHNIQUE	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	TITULAIRE CNRACL	A	16/04/2018	100	TC	



DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Violon et orchestre	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	28/06/2012	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	25/11/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ENTRETIEN GARDIENNAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	Agent.e de maintenance	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE CNRACL	C	22/11/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	23/11/2017	80	TNC	28/35
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Plombier.ière chauffagiste	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Animateur.trice	POURVU	F	ANIMATION	Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR JEUNESSE SUD	Responsable d'équipe	POURVU	H	ANIMATION	Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	26/09/2011	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	CELLULE ETUDES, ESPACES PUBLICS, BATIMENTS ET PROXIMITE	Assistante.e technique	POURVU	H	TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	17/12/2010	100	TC	
DIRECTION GENERALE	POLE AFFAIRES JURIDIQUES		Assistant.e marchés publics	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	24/10/2012	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Agent.e d'entretien des jeux	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Adjoint.e au responsable	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	21/12/2018	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. MOULIN	Responsable de site de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	NON TITULAIRE PERMANENT	C	21/12/2018	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	13/02/2015	80	TNC	28/35
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Guitare électrique	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	10/07/2023	25	TNC	05/20
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ECOLE DU SPORTS	Responsable d'équipe	POURVU	H	SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S	NON TITULAIRE PERMANENT	B	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Agent.e d'entretien	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	19/10/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE IRCANTEC	C	10/07/2023	60	TNC	21/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE CNRACL	C	19/10/2022	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. BERT	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	26/06/2009	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Animateur.trice - référent.e	POURVU	F	ANIMATION	Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE		Animateur.trice - référent.e	POURVU	F	SOCIALE	Moniteurs éducateurs territoriaux et intervenants familiaux	Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	TITULAIRE CNRACL	B	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE LOGISTIQUE	Responsable d'équipe	POURVU	H	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TITULAIRE CNRACL	C	08/07/2011	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Coordinateur.trice secteur enfance	POURVU	F	ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 2ème classe	DETACHEMENT POUR STAGE - PI	B	10/07/2023	100	TC	



DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Coordinateur.trice secteur enfance	POURVU	F	ANIMATION	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	16/04/2018	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD		Assistant.e administratif.ve	POURVU		ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	TITULAIRE CNRACL	C	30/11/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	29/04/2005	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ADULTES ET FAMILLES SUD	Référent.e famille	POURVU	F	ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur	NON TITULAIRE PERMANENT	B	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	26/03/2021	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		Assistant.e administratif.ve et Chargé.e d'accueil	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	80	TP	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Animateur.trice - référent.e	POURVU	F	ANIMATION	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	STAGIAIRE CNRACL	C	19/10/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. BERT	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	25/05/2009	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. MOULIN	Adjoint.e au responsable	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	09/06/2023	80	TNC	28/35
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE FINANCES		Gestionnaire comptable et budgétaire	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	80	TP	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE		Responsable de pôle	POURVU	F	CULTURELLE	Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire	TITULAIRE DETACHE	A	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	23/11/2017	80	TNC	28/35
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE ADMINISTRATION DU PERSONNEL		Gestionnaire temps de travail et absence	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	29/03/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ECOLE DU SPORTS	Responsable d'équipe	POURVU	H	SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	08/07/2011	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Agent.e d'accueil et officier état civil	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	C	19/10/2022	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Menuisier.sière - serrurier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		Chargé.e d'appui des projets	POURVU	H	ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	08/07/2011	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ENTRETIEN GARDIENNAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	Agent.e de maintenance	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE CNRACL	C	20/12/2021	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	BIBLIOTHEQUE COLETTE VIVIER	Responsable de structure	POURVU	H	CULTURELLE	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	TITULAIRE CNRACL	C	29/03/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. BERT	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	70	TP	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ENTRETIEN GARDIENNAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	Agent.e de maintenance	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	28/06/2012	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Maitre nageur sauveteur	POURVU	H	SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	08/07/2011	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	15/10/2010	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	20/12/2004	80	TNC	28/35
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Chant Lyrique/piano/initiation chorale	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	10/07/2023	83,75	TNC	16,75/20
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE		Directeur.trice	POURVU	H	SOCIALE	Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseiller socio-éducatif	TITULAIRE CNRACL	A	30/06/2021	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE			POURVU	F	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Brigadier (appellation)	TITULAIRE CNRACL	C	19/05/2017	100	TC	
DIRECTION DES SOLIDARITES			Assistant.e Maison de la santé	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	27/02/2023	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Responsable de pôle	POURVU	H	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	TITULAIRE CNRACL	C	28/06/2012	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE DIFFUSION CULTURELLE		Assistant.e polyvalent culture	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. P. DOUMER	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	10/07/2020	100	TC	
DIRECTION GENERALE	DIRECTION GENERALE			POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Directeur territorial	TITULAIRE CNRACL	A	25/11/2019	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POURVU	F	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Gardien-brigadier	DETACHEMENT STAGE	C	28/08/2013	100	TC	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	



DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	SECTION JEUNESSE ET BD	Agent.e de bibliothèque	POURVU	F	CULTURELLE	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	80	TNC	28/35
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Violoncelle	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	B	28/06/2012	50	TNC	10/20
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SECTEUR ENTRETIEN	Agent.e d'entretien	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	23/11/2017	70	TNC	24,5/35
DIRECTION GENERALE	SECRETARIAT GENERAL		Resp. et Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	18/12/2020	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND. MAT	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	80	TNC	28/35
DIRECTION GENERALE	DIRECTION GENERALE		Directeur.trice Général.e des Services	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché hors classe	NON TITULAIRE PERMANENT	A	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES		Responsable de pôle	POURVU	H	TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Animateur.trice - référent.e	POURVU	H	ANIMATION	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	08/07/2019	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE DIFFUSION CULTURELLE		Régisseur.sseuse général.e de l'Unisson	POURVU	H	TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	26/03/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	23/11/2017	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SECTEUR ENTRETIEN	Agent.e d'entretien	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	DISPONIBILITE D'OFFICE	C	08/07/2011	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD	SECTEUR JEUNESSE NORD	Responsable d'équipe	POURVU	H	ANIMATION	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. DOUMER	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	13/02/2015	80	TNC	28/35
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Agent.e d'accueil et officier état civil	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	16/04/2018	100	TC	



DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Responsable de pôle	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	DETACHEMENT	C	12/10/2018	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD		Responsable de pôle	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	NON TITULAIRE PERMANENT	A	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND. MAT	Responsable de site de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TITULAIRE CNRACL	C	18/12/2005	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS		Directeur.trice Général.e Adjoint.e	POURVU	H	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché principal	DETACHEMENT	A	30/06/2016	100	TC	
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	EMPLOI FONCTIONNEL		Directeur.trice Général.e Adjoint.e	POURVU	H	EMPLOI FONCTIONNEL	Emploi fonctionnel	Directeur Général Adjoint des Services	TITULAIRE CNRACL	A	30/06/2016	100	TC	
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE SYSTEMES D'INFORMATIONS		Technicien.ne projets et applicatifs	POURVU	H	TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	23/11/2020	100	TC	
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE FINANCES		Référente exécution budgétaire et recettes	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TITULAIRE CNRACL	C	27/02/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS		Responsable de pôle	POURVU	F	SPORTIVE	Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseiller territorial A.P.S. principal	TITULAIRE CNRACL	A	30/09/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	STAGIAIRE CNRACL	C	30/11/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SECTEUR ENTRETIEN	Agent.e d'entretien	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	13/02/2015	80	TNC	28/35
DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE			POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	MISE A DISPOSITION	B	24/10/2012	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Adjoint.e au responsable	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE CNRACL	C	19/10/2022	80	TNC	28/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	18/10/2021	80	TNC	28/35



DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	SECTION ADULTES	Agent.e de bibliothèque	POURVU	F	CULTURELLE	Adjoint territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	STAGIAIRE CNRACL	C	15/10/2010	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	01/06/2002	80	TP	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - saxo	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	09/06/2023	75	TNC	15/20
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ENTRETIEN GARDIENNAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	Agent.e de maintenance	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD	SECTEUR ENFANCE NORD	Animateur.trice	POURVU	H	ANIMATION	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	08/07/2019	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. F. MITTERRAND	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS NORD	SECTEUR ENFANCE NORD	Animateur.trice	POURVU	F	ANIMATION	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	TITULAIRE CNRACL	C	22/11/2021	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE DIFFUSION CULTURELLE		Responsable de pôle	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché	NON TITULAIRE PERMANENT	A	29/09/2004	100	TC	
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN	POLE URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES		Instructeur.trice ADS	POURVU	F	TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	30/06/2021	100	TC	
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE LOGISTIQUE	Jardinier.ière	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	NON TITULAIRE PERMANENT	C	29/04/2005	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. MOULIN	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	STAGIAIRE IRCANTEC	C	19/10/2022	60	TNC	21/35
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES INFORMATION	POLE FINANCES		Gestionnaire comptable et budgétaire	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	DETACHEMENT POUR STAGE - PI	B	10/07/2023	100	TC	
DIRECTION DES FINANCES ET DES	POLE FINANCES		Gestionnaire comptable et budgétaire	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	TITULAIRE CNRACL	C	26/03/2021	100	TC	



SYSTEMES INFORMATION								principal de 1ère classe							
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Maitre nageur sauveteur	POURVU	F	SPORTIVE	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	B	30/06/2021	100	TC		
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		Assistant.e administratif.ve	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	TITULAIRE CNRACL	B	29/03/2022	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION CLOS DE LA JEUNETTE	Responsable de site de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	10/07/2020	90	TNC	31,5/35	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND	Animateur.trice pause méridienne	POURVU	H	ANIMATION	Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	NON TITULAIRE PERMANENT	C	26/06/2012	15,71	TNC	05,5/35	
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GENERALE	POLE POLICE MUNICIPALE		Agent.e de la police municipale	POURVU	F	POLICE MUNICIPALE	Agents de police municipale	Gardien-brigadier	STAGIAIRE CNRACL	C	29/06/2022	100	TC		
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e. artistique - guitare et formation musicale	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	09/06/2023	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. DOUMER	ATSEM	POURVU	F	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TITULAIRE CNRACL	C	16/04/2018	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. DOUMER	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC		
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE LECTURE PUBLIQUE	SECTION MUSIQUE	Responsable de section	POURVU	H	CULTURELLE	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	TITULAIRE CNRACL	B	31/03/2017	100	TC		
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	29/03/2022	90	TNC	31,5/35	
DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MAISON POUR TOUS SUD	SECTEUR ENFANCE SUD	Animateur.trice - référent.e	POURVU	F	ANIMATION	Adjointes d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	24/05/2019	100	TC		



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES		Responsable qualité	POURVU	H	TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Responsable de site de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. MOULIN	Agent.e d'entretien et de restauration	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	29/06/2022	100	TC	
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE DES VIE DES ECOLES	MAT. L. ARAGON	ATSEM	POURVU	F	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TITULAIRE CNRACL	C	27/02/2023	90	TNC	31,5/35
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	ENTRETIEN GARDIENNAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS	Agent.e de maintenance	POURVU	H	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	TITULAIRE CNRACL	C	09/06/2023	100	TC	
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE PEDAGOGIQUE	Enseignant.e artistique - Chant variété	POURVU	F	CULTURELLE	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	NON TITULAIRE PERMANENT	B	10/07/2023	20	TNC	04/20
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN	POLE URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES		Assistant.e développement local	POURVU	F	ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	DETACHEMENT	C	24/10/2001	50	TP	